

Villes et territoires en partage

L'économie collaborative au service des territoires

SYNTHESE DE LA NOTE

Covoiturage, location de logements entre particuliers, troc, échanges, dons, espaces de travail partagés, ouverture de recycleries et de Fab Labs, **l'économie du partage ne cesse de se développer** en France depuis 2010. Fondée sur les échanges de biens, de services ou de connaissances entre particuliers, son succès grandissant révolutionne notre comportement de citoyen et de consommateur.

Cette note analyse d'abord de manière détaillée la très grande dynamique d'initiatives et d'innovations de l'économie du partage. De nouveaux lieux apparaissent (recycleries, Fab Labs, coworking), de nouvelles pratiques émergent ou se renouvellent (échange, troc, dons, vente en direct du producteur...) et de nouveaux modes de transport se développent et se réinventent (covoiturage, vélos partagés,...). De nouvelles activités voient le jour et impactent le monde économique, le marché traditionnel en est transformé et doit faire face à une nouvelle concurrence qui utilise les capacités dormantes des territoires (objets sous-utilisés, espaces non-occupés,...).

L'individu n'est plus uniquement consommateur mais peut devenir lui aussi acteur et producteur de biens ou de services. L'économie du partage révèle ainsi une implication citoyenne accrue et la volonté de recréer du lien social. Elle peut être source d'externalités positives pour l'environnement, notamment grâce au développement de logiques de réutilisation des ressources, d'éco-conception et d'économie circulaire. Elle est amenée ainsi à jouer un rôle majeur pour la réappropriation des territoires par les citoyens.

Face à la complexité de l'économie du partage, qui repose sur de nombreux modèles (plateformes internet, relations de proximité), l'enjeu pour les décideurs locaux est **d'inscrire les initiatives des citoyens et des acteurs économiques locaux dans des dynamiques d'enrichissement mutuel**. Pour permettre aux responsables locaux et aux élus de jouer ce rôle de facilitateur, cette note détaille des leviers d'actions potentiels sur la base de trois grands axes de politiques publiques : **voir, faire savoir et promouvoir** l'émergence des initiatives sur les territoires.

1) Il s'agit dans un premier temps de cartographier les acteurs collaboratifs du territoire pour favoriser le partage entre toutes les organisations et les citoyens. L'objectif est de recenser les initiatives existantes afin d'appréhender le potentiel d'une dynamique de partage sur un territoire. Un centre de recherche ou une Chaire pourrait ainsi être créé afin de soutenir la connaissance des acteurs et initiatives existantes.

2) La deuxième proposition consiste à co-construire et promouvoir les dynamiques collaboratives autour d'événements de grande ampleur. Organiser des événements récurrents tels que des Disco Soupe ou la mise en place d'un festival d'envergure peuvent favoriser l'engagement citoyen, mobiliser les énergies et engager le dialogue.

3) Il est enfin proposé de créer une charte « Villes en partage ». La mise en place d'un label pourrait être envisagée ainsi que celle d'un comité de régulation composé des différents acteurs du partage dont la mission principale serait de veiller au bon respect de la charte.

La France a la chance d'être un des pays pionniers pour l'économie du partage. Elle doit développer et valoriser cet atout, qui représente un important potentiel économique, social et environnemental, mais aussi adapter des politiques publiques afin d'encadrer ce phénomène. Cette évolution doit s'opérer sur une base locale et collaborative.

Cette note est issue des travaux d'un groupe de réflexion réuni dans le cadre de La Fabrique Ecologique entre janvier et septembre 2014.

Signataires

- Anne-Sophie Novel, docteur en économie, journaliste et auteure spécialisée sur l'économie collaborative, présidente du groupe de travail.
- Marine Albarede, chef de projet, FING (Fondation internet nouvelle génération).
- Gwendal Briand, cofondateur de Collporterre, association qui accompagne les pratiques collaboratives sur les territoires.
- Marjorie Carré, responsable du développement, Forum d'Action Modernités, rapporteur du groupe de travail.
- Cécile Désaunay, directrice d'études et chargée de veille, Futuribles.
- Damien Demailly, coordinateur du programme Nouvelle Prospérité, Institut du développement durable et des relations internationales.
- Camille Duday, étudiante en énergie et écologie territoriale, rapporteur du groupe de travail.
- Emile Hooge, consultant en innovation de service et stratégie territoriale, nova7.
- Régis Olagne, directeur de clientèle en charge du Développement Durable, BVA.
- Maria Concetta Sangrigoli, architecte, cofondatrice de l'agence Oikos paysagistes et urbanistes.
- Marie Noéline Viguié, designer de temps collaboratifs, cofondatrice de nod-A, de museomix et du Petit Fablab de Paris.

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, seuls les signataires de la note sont engagés par son contenu. Leurs déclarations d'intérêts sont disponibles sur demande écrite adressée à l'association.

Personnes rencontrées dans le cadre de ces travaux

- Michel Briand, ancien élu en charge de l'ESS à Brest Métropole Océane et numérique à la Ville de Brest, membre du Conseil National du Numérique.
- Bernard Brunet, militant écologique et coopératif à Pamiers en Ariège.
- Armel Le Coz, cofondateur du collectif et blog démocratieouverte.org.
- April Rinne, directrice stratégie de Collaborative Lab.

Relecture

- Joël de Rosnay, Docteur ès Sciences, Président exécutif de Biotics International.
- Marie-Louise Gourdon, Maire adjointe à la Culture, Mouans-Sartoux.
- Hugues Sibille, Vice-président du Crédit Coopératif.

Cette note a été discutée par le comité de lecture de La Fabrique Ecologique, composé de Guillaume Duval, Géraud Guibert, Marc-Olivier Padis, Guillaume Sainteny et Lucile Schmid.

Elle a enfin été validée par le Conseil d'administration de La Fabrique Ecologique du 14 octobre 2014.

Le groupe de travail, par la voix de son président, Anne-Sophie Novel, tient à remercier : Camille Duday et Marjorie Carré, pour leur indispensable travail de conseil et de relecture ; Anouk Raye ; l'ensemble des élus et décideurs avec lesquels elle a d'ores et déjà pu échanger sur la question, notamment le Pays de Langre, le conseil général des Landes, la région Poitou Charente, le pays de Brest, la ville d'Angers.

*

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, cette publication sera mise en ligne jusqu'à la fin du mois de janvier 2015 sur le site de l'association (www.lafabriqueecologique.fr) afin de recueillir l'avis et les propositions des internautes. Sa version définitive sera publiée en avril 2015.

SOMMAIRE

Introduction.....	5
I. Les signes de la transformation en cours.....	8
A. Des collectivités aux stratégies motrices	9
1. En France, quelques initiatives en pointe	9
2. Barcelone et les Fab Labs.....	9
3. Séoul, un gouvernement fortement proactif	10
B. Des collectivités aux stratégies de conciliation	11
1. San Francisco et le Sharing Economy Working Group.....	11
2. Sydney, une approche bienveillante de la location entre particuliers.....	12
3. Amsterdam s’adapte à l’arrivée d’Airbnb	5
4. Paris contrôle la nature des logements loués sur Airbnb.....	13
C. Des stratégies de blocage.....	14
D. Cette diversité de stratégies répond à une diversité des pratiques	15
II. Le partage comme outil de redynamisation des territoires.....	18
A. Des pratiques qui entrent dans les habitudes des Français	18
1. L’économie du partage : une cible large pour des pratiques ponctuelles	18
2. Des pratiques diversement développées selon le type de partage et la nature des biens ou services concernés	19
3. Des changements de nature pérenne sur lesquelles l’engagement des entreprises traditionnelles et des élus est souhaité.....	20
B. De quoi renforcer le lien social et la capacité d’agir.....	20
1. Une confiance retrouvée.....	21
2. De nouvelles solidarités.....	21
3. Un levier d’empowerment des individus.....	22
C. De quoi améliorer le respect de l’environnement.....	23
1. Favoriser l’éco-conception des produits.....	24
2. Optimiser les modes de transport partagés.....	24
3. Capitaliser sur le bâti existant.....	25
4. Maximiser la contribution environnementale du partage	26
D. De quoi justifier la mobilisation des collectivités territoriales	26
1. Une économie qui revalorise le travail et favorise la contribution de tous à l’économie	27
2. Une économie qui permet de mieux utiliser des capacités dormantes en fluidifiant les échanges de pair-à-pair.....	28
3. Une économie qui doit éviter l’écueil de la Big Society et ne pas générer de nouvelles inégalités	29
III. Promouvoir le partage dans la ville et les territoires	30
A. Proposition 1 - Cartographier les acteurs collaboratifs du territoire pour favoriser le partage entre toutes les organisations et les citoyens.....	31

B. Proposition 2 - Co-construire et promouvoir les dynamiques collaboratives autour d'évènements de grande ampleur.	32
C. Proposition 3 – Créer une charte "villes en partage" pour encourager l'économie collaborative.....	36
Conclusion.....	39
Annexes.....	40
Glossaire	42
Pour aller plus loin	43

INTRODUCTION

“Asseoir un nouveau modèle de développement repose sur la force évocatrice d'une mémoire. Travailler et valoriser cette mémoire est à la base du processus de résilience territoriale”.

Julian Perdrigeat , récit d'une résilience territoriale à Loos-en-Gohelle

Depuis 2010, la France assiste à un véritable essor de l'économie du partage. Covoiturage, espaces de travail partagés, location de logements entre particuliers, troc, glanage, échanges, dons, ouverture de recycleries¹ ou de Fab Lab² sont autant d'illustrations de cette nouvelle économie. Fondée sur l'échange de biens, de services ou de connaissances entre particuliers, elle bouleverse nos modes de déplacement, de logement, de consommation ou de financement de projets.

Comme l'explique l'économiste américain Jérémy Rifkin dans ses derniers ouvrages, la multiplication de ces initiatives reflète³ l'émergence d'un pouvoir latéral⁴, ouvert et distribué. Le système pair-à-pair⁵, qui permet à plusieurs ordinateurs de communiquer et de partager des données, a favorisé l'émergence de ces nouvelles formes d'échanges entre un grand nombre d'utilisateurs connectés, permettant d'accéder à des biens ou à des services sans les posséder. La géolocalisation, couplée à l'instantanéité des données et des communications, donne aux acheteurs la capacité d'intervenir dans les circuits de distribution des produits, voire dans les processus de production, bousculant ainsi leur rapport aux producteurs et aux vendeurs.

L'évolution historique de nos modes de consommation montre à quel point le numérique réinvente des pratiques très anciennes de partage⁶. Après la standardisation des modes de consommation du grand public dans les années 60 (le réfrigérateur, la machine à laver), la « subdivision » des modes de consommation à l'échelle de l'individu est apparue dans les années 80 (seconde voiture, deuxième téléviseur), puis, dans les années 1990, une consommation différenciée non plus selon le statut social, mais selon les types de besoins et d'envies. Si Nicolas Riou estime que la consommation⁷ « occupe le vide laissé par le déclin des idéologies et des religions notamment, et qu'elle est devenue à son tour l'opium du peuple qui fait tenir le lien social », nous sommes

¹ Lieu d'échanges et de partage autour de la règle des trois R : réduire, réutiliser, recycler.

² Laboratoire de fabrication (cf. glossaire)

³ La troisième révolution industrielle, suivi par La société du coût marginal zéro (Les Liens qui Libèrent, septembre 2014)

⁴ C'est-à-dire local et décentralisé

⁵ Modèle de réseau informatique où chaque client est aussi un serveur (cf. glossaire)

⁶ Le partage fait sa révolution numérique, Laure Belot, Le Monde du 10 août 2012

⁷ Les actes des ateliers « Consommer, conserver », Atelier de la consommation du 16 février 2010, p.16 : www.economie.gouv.fr/files/directions_services/dgcrf/documentation/publications/actes_ateliers/consommer_conserver.pdf

aujourd'hui entrés dans une nouvelle ère d'échanges où l'hyperconsommation subsiste, mais désormais en mode connectée, partagée et de seconde main⁸.

Cet essor du partage engendre deux grands types de réactions : les agents économiques traditionnels sont soucieux de ne pas subir une concurrence déloyale, et les acteurs publics restent encore balbutiants dans leur compréhension du modèle collaboratif et du partage. Il est vrai que le phénomène est peu lisible : par son ampleur et ses différentes incarnations, il revêt multiples formes qu'il est parfois difficile de relier.

Dans les faits, les valeurs de partage, de transparence, de coopération liées au « web 2.0 » se diffusent aujourd'hui dans l'ensemble de notre économie : consommation, financement participatif (crowdfunding), production contributive (Fab Labs - laboratoires de fabrication numérique, projets wikispeed⁹ ou wikihouse¹⁰) ou encore connaissance ouverte (wikipedia, ou les cours en ligne massivement ouverts ou MOOC en anglais).

Le partage participe également d'une dynamique plus globale d'évolution de notre rapport à l'autre, à la société, au monde. La mondialisation de l'information a rendu indiscutables les relations d'interdépendance qui nous relient, en tant qu'individus et en tant que sociétés. Nous nous pensons désormais en terme d'écosystème et nous nous sentons de plus en plus unis devant les incertitudes qui pèsent sur lui. Face à des enjeux devenus globaux, les responsabilités s'endossent de plus en plus collectivement. Parallèlement, nous disposons de plus en plus d'outils et de connaissances pour apporter notre petite pierre à l'édifice. Cette transition donne naissance à de nouvelles aspirations, à des prises de conscience sur les effets secondaires, positifs et négatifs, de nos actes... Autant d'évolutions qui se traduisent par de nouveaux modes d'organisation et de relation où chaque personne compte, où les hiérarchies s'estompent au profit de relations horizontales, pair à pair, où la compétition laisse la place à la coopération d'éléments complémentaires.

L'économie du partage est à la fois le reflet de telles évolutions et en est aussi l'accélérateur. Comme l'indique Rachel Botsman¹¹ : « ce qui relie Airbnb¹², Kickstarter¹³, mais aussi les Mooc ou les Fab Labs, c'est le passage d'institutions centralisées à des communautés distribuées et connectées »¹⁴. Elle participe d'un mouvement de redistribution du pouvoir d'agir des institutions vers les individus ou les communautés (« l'empowerment » des citoyens) qui ne se sentent plus simplement consommateurs mais aussi créateurs, producteurs, fournisseurs, financeurs et décideurs¹⁵.

⁸ Cf. étude de l'Obsoco publiée en novembre 2013 - <http://alternatives.blog.lemonde.fr/2013/11/07/les-nouvelles-modalites-de-hyperconsommation/>

⁹ Constructeur automobile fabriquant des voitures modulables et open source.

¹⁰ Maisons en pièces détachées pouvant être construites facilement grâce à des plans en accès libre.

¹¹ Massive Open Online Course.

¹² Plate-forme communautaire de location et de réservation de logements entre particuliers.

¹³ Entreprise américaine de financement participatif.

¹⁴ Source : Site Internet de We Demain, http://www.wedemain.fr/Rachel-Botsman-La-confiance-sera-la-nouvelle-monnaie-du-XXIe-siecle_a510.html (dernière consultation le 09.06.14).

¹⁵ Valérie Peugeot, présidente de l'association Vécam et membre du Conseil National du Numérique, parle en ce sens d'« Un imaginaire politique distribué dans les territoires ». Source : Site Internet Millénaire 3 :

L'économie du partage contribue non seulement à modifier les contours de l'économie en proposant de nouveaux modèles de création de valeur, mais elle a aussi une incidence sur nos interactions sociales et sur notre environnement. C'est pourquoi les acteurs de tous champs et tous bords sont concernés : les entreprises, qui voient leurs marchés se transformer, le tissu associatif, qui trouve de nouvelles modalités d'engagement, les particuliers, qui voient non seulement des avantages économiques mais aussi de nouveaux leviers de sociabilité et d'épanouissement personnel, les élus, qui assistent à de nouvelles demandes et à des modalités de participation inédites des citoyens, etc. Dans tous les domaines, les dynamiques de partage modifient les équilibres. Elles poursuivent d'autres objectifs, et selon d'autres modalités. Elles ouvrent de nouvelles opportunités d'innovation, économique, technologique, sociale, politique dont chacun peut se saisir.

Dans cette note, il s'agit donc d'adopter une vision élargie de la notion de partage et d'économie collaborative pour montrer comment les initiatives qui la composent peuvent représenter un outil de dynamisation des territoires¹⁶. Si les villes et les territoires ont toujours été façonnés par l'évolution des techniques et des productions d'énergie, l'émergence d'internet, couplée aux différentes crises (économiques, sociales, environnementales et culturelles), provoque l'apparition de nouveaux lieux (coworking, Fab Labs, recycleries, zones de gratuité), de nouvelles pratiques (disco soupes¹⁷, incroyables comestibles¹⁸, open bidouille camps¹⁹), de nouveaux modes de transports et de stationnement (vélos partagés, places réservées pour les voitures partagées, etc.) et de nouveaux quartiers éco-partagés. Nos villes et nos territoires sont progressivement façonnés par l'« économie du Co »²⁰.

L'économie du partage suscite aussi un certain nombre d'attentes concernant son potentiel « écologique ». En effet, si les pratiques de mutualisation des équipements, de réemploi, de réparation des objets se développent, elles devraient logiquement permettre de réduire l'impact environnemental lié à la consommation. Le covoiturage peut entraîner une baisse de la consommation de carburant, l'autopartage diminue le nombre de kilomètres parcourus en voiture, une perceuse partagée entre plusieurs personnes évite qu'elles en possèdent chacune une qui ne sera quasiment pas utilisée, etc.

La promesse environnementale de l'économie du partage, qui pour être tenue doit respecter un certain nombre de conditions²¹, peut assurément constituer une motivation supplémentaire pour les acteurs, notamment sur les territoires.

http://www.millenaire3.com/fileadmin/user_upload/textes/ValeriePeugeot_collectifs_numeriques.pdf (dernière consultation le 09.06.14).

¹⁶ Cf. Annexe 1

¹⁷ Événements collaboratifs qui sensibilisent au gaspillage alimentaire.

¹⁸ Accès partagé à des produits alimentaires locaux, ou potagers en libre-service.

¹⁹ Ateliers collaboratifs de réparation de matériel.

²⁰ Economie collaborative. A ce sujet, lire Vive la Corévolution, pour une société collaborative, As Novel et S Riot, Ed Alternatives, Collection Manifesto (2012)

²¹ Demailly Damien, Novel Anne-Sophie, La promesse environnementale du partage, IDDRI, juillet 2014.

A l'étranger, on observe depuis début 2013 l'émergence d'une réflexion sur la notion de « shared city » (cité partagée) : de San Francisco à New-York en passant par Seoul, Berlin, Sydney ou Barcelone, les observateurs de l'économie collaborative réfléchissent à la notion de territoire partagé tout en effectuant un travail de lobbying destiné à convaincre les élus de la nécessité d'adapter les politiques à ces pratiques émergentes.

En France, ce sujet est encore peu abordé. Au-delà du travail initié en Bretagne par l'association Collporterre et des chantiers initialisés localement (dans le Nord Pas de Calais avec Jeremy Rifkin en 2012, en région bordelaise avec le forum de l'économie collaborative en 2013), il n'existe pas encore d'analyse détaillée pour les décideurs sur les opportunités générées par le partage sur les territoires.

Dans quelle mesure cette économie change-t-elle le rapport à la ville et aux territoires ? Comment sert-elle l'intérêt général et le politique ? Génère-t-elle de l'emploi durable et non délocalisable ? La France est-elle pionnière en la matière ? Comment s'adapte-t-elle ? Quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour s'adapter à ces bouleversements ?

Pour répondre à ces questions, cette note s'intéresse avant tout à la manière dont les villes et territoires s'approprient le partage. La seconde partie se focalise ensuite sur ses dimensions quantitatives et qualitatives, et sur ses implications pour les collectivités. Enfin, la dernière partie présente trois propositions destinées aux décideurs souhaitant mettre en œuvre une politique partagée, ouverte et en phase avec les attentes citoyennes émergentes.

I. LES SIGNES DE LA TRANSFORMATION EN COURS

En positionnant chaque ménage comme une cellule économique unique, la ville a séparé les activités de production, de culture, de commercialisation et de résidence. Avec le développement des opportunités actuelles, elles ont la possibilité de valoriser des actifs sous-utilisés et de favoriser le lien social. Une chose est sûre : la ville est une échelle adaptée pour développer les logiques de partage. Suffisamment dense pour atteindre un effet de masse utile aux plateformes numériques, elle favorise aussi les dynamiques à plus petite échelle et permet d'articuler l'action locale avec les enjeux globaux²².

Jusqu'à présent, différents types de réactions ont été observés dans le monde face à l'émergence de cette nouvelle économie. Trois grands types peuvent être distingués.

²² A l'inverse, les territoires ruraux ne bénéficient pas des densités urbaines, ce qui rend plus difficile le développement de plateformes. Pour autant, de nombreuses pratiques de partage et de solidarités persistent : échanges de services, de matériel, de nourriture, etc. Si les enjeux du partage en milieu rural ne sont pas forcément les mêmes que pour les villes, les pistes pour soutenir ces pratiques se fondent sur les mêmes idées présentées plus bas en partie 3. Elles recourent ainsi les propositions de l'ADREST : http://adrest-asso.fr/IMG/pdf/Actes_rencontres_collaboratives-Octobre_2013_final-2.pdf

A. DES COLLECTIVITES AUX STRATEGIES MOTRICES

Certaines collectivités savent anticiper les attentes sociétales et instaurer des politiques publiques qui accompagnent ou soutiennent les pratiques de partage. Vu de l'étranger, la France est perçue comme un pays pionnier dans la mise en place de certaines politiques publiques qui leur sont favorables.

1. En France, quelques initiatives en pointe

Plusieurs villes françaises comme Bordeaux, Lyon ou Paris sont souvent citées comme pionnières en raison de la façon dont elles ont instauré un système de vélos partagés dès le milieu des années 2000. La capitale française et la région Île de France se sont très tôt engagées sur les voies de l'économie du partage, avec la mise en place, après Lyon, d'un système de vélos partagés (le Vélib), puis de voitures partagées (Autolib), en accompagnant la dynamique de jardins partagés, et surtout par le lancement d'appels d'offre destinés à soutenir le développement de cette économie dans la région (monnaies complémentaires, système de partage de ressources entre associations, etc.).

A Bordeaux, la mairie a aussi soutenu la mise en place de boîte à livres accessibles dans plusieurs endroits de la ville permettant aux habitants de déposer et prendre des ouvrages gratuitement ; elle a mis à disposition un espace pour lancer Le Nod, espace de coworking (travail coopératif) des acteurs numériques, et favorisé l'implantation de dynamiques liées à l'économie circulaire (Recyclerie) ou écologique et créative (Darwin Ecosystème²³, écoquartier Ginko, forum de l'économie collaborative porté par la communauté urbaine en juillet 2013).

L'évolution récente de la réglementation française en terme de financement participatif a en outre facilité le développement du secteur. Elle a constitué un bon signal pour les plateformes de ce type de financement. Certaines d'entre elles, comme Ulule en Auvergne avec www.auvergne.ulule.com (42 projets en 2013 et 68% de réussite) ou My Major Compagny avec BGE Picardie (www.notrepetiteentreprise.com), adaptent leur offre au territoire, ce qui permet de donner plus de force et de stabilité aux projets soutenus.

Si ces quelques exemples prouvent que certains territoires sont plutôt enclins à porter cette nouvelle économie, les exemples de Barcelone et Séoul prouvent qu'il est possible d'aller encore plus loin²⁴.

2. Barcelone et les Fab Labs

En Espagne, un conseil mixte a été mis en place entre pouvoirs publics, les entreprises, les organisations indépendantes et les usagers afin de promouvoir une vision plus partagée de la ville. Lors du OuishareFest qui s'est déroulé en mai 2014 à Paris, l'architecte Vincente Guallart a

²³ Lieu original dédié aux activités éco-créatives.

²⁴ Notons aussi les récentes avancées du gouvernement britannique sur la question : <http://www.telegraph.co.uk/finance/newsbysector/retailandconsumer/leisure/11125735/Government-poised-to-embrace-the-Airbnb-economy.html> 20/10/2014

présenté la manière dont l'urbanisme est imaginé pour rendre la ville plus autonome et résiliente. Partant du millier de terrains vierges dans la ville, il a expliqué comment l'initiative « Pla Buits » pourrait accueillir, sur 20 terrains dans la ville, des projets participatifs de construction financés par la municipalité et relevant de ces nouvelles approches de partage.

Barcelone a d'ailleurs accueilli en juillet 2014 le Fab City Symposium Fab10.org, ouvrant ainsi la réflexion autour de territoires plus productifs et autonomes. Tomas Diez, fondateur du premier Fab Lab barcelonais et responsable du programme Fab City, prévoit l'aménagement d'un Fab Lab dans chaque quartier de la cité catalane : « Les villes sont la plate-forme idéale pour l'économie collaborative car elles permettent d'accéder à tout ! Elles existent grâce au partage : nous avons bâti des villes parce que nous avons besoin de partager. Et c'est cela que nous avons oublié quand nous avons aménagé les banlieues » a-t-il expliqué lors d'une intervention publique à Paris en mai 2014. Le Barcelona Fab City est d'ailleurs²⁵ soucieux de donner les moyens aux organisations locales d'établir leurs Fab Labs de manière totalement indépendante.

3. Séoul, un gouvernement fortement proactif

La capitale de la Corée du Sud est systématiquement citée comme l'exemple à suivre en matière d'accompagnement public de l'économie collaborative. Avec plus de 10 millions d'habitants (13 000 habitants au kilomètre carré), Séoul est l'une des villes les plus denses, mais aussi les plus connectées. Depuis septembre 2012, le Seoul Innovation Bureau a mis au point un plan pour étendre les infrastructures, assurer la promotion de dix entreprises du secteur et l'incubation de vingt start-up, pour utiliser les ressources inemployées et fournir un accès plus important aux données²⁶.

Si le secteur privé reste encore peu développé en ce domaine, la ville entend optimiser les ressources et le budget publics tout en créant des emplois, des revenus supplémentaires, en limitant les problématiques environnementales, en réduisant le gaspillage de ressources et la surconsommation, et en travaillant sur la création de lien social.

Pour Kim Tae Kyoon, directeur de la division de l'innovation sociale de Séoul, cette économie est en mesure de recréer des liens et un sens de la communauté qui ont disparu avec le temps, l'urbanisation et l'industrialisation rapides, et un monde moderne baigné dans la technologie et les réseaux.

Un comité de promotion du partage a même été établi afin d'assurer la promotion de cette logique dans tous les secteurs, académiques, juridiques, médiatiques, médical, dans les transports ou la santé, etc. La municipalité a mis des véhicules à disposition pour l'auto-partage et ouvert des places de parking dans les lieux municipaux inutilisés la nuit et le week-end. Elle a aussi mis en relation les habitants ayant des chambres disponibles avec les étudiants en recherche de

²⁵ Lors du Ouishare Fest - Pour compléter ce propos, voir aussi cet entretien paru le 4 septembre 2014 sur Sharitories : <http://www.sharitories.net/democracy-and-medieval-high-tech-cities-tomas-diez>

²⁶ Source: <http://www.shareable.net/blog/sharing-city-seoul-a-model-for-the-world>

logement, ou bien instauré des bibliothèques d'outils et des boîtes à livres. La plateforme ouverte Creative Commons Korea (CCK) permet de partager des informations sur le "Sharing City project". Un répertoire donne accès à l'ensemble des initiatives de la ville et entend ainsi promouvoir d'autres modes de consommation.

B. DES COLLECTIVITES AUX STRATEGIES DE CONCILIATION

Certains pouvoirs publics ont rapidement compris qu'il serait difficile de s'opposer à l'essor de certaines plateformes collaboratives. Sans appliquer une vision globale du partage dans le développement du territoire, elles ont mis au point des dispositifs d'échanges fertiles pour aménager la loi et la régulation autour du développement de cette économie.

1. San Francisco et le Sharing Economy Working Group

Berceau de l'économie du partage, San Francisco a vu la naissance du pionnier de la location de logement entre particuliers Airbnb. Elle a aussi donné naissance au Sharing Economy Working Group créé en 2012 par le maire Edwin M. Lee afin d'analyser les bénéfices économiques et les politiques émergentes autour de l'économie collaborative.

Plusieurs ambitions ont été données à ce groupe de travail où se retrouvent les différents services de la mairie, les représentants de quartiers et les entreprises de l'économie collaborative :

- étudier la législation sur l'usage des terres, l'urbanisme, la fiscalité et les autres lois qui affectent ou qui sont affectées par la consommation collaborative, de manière à explorer des alternatives ou moderniser les dispositifs existants ;
- acter des mesures à prendre sur le partage des biens et services :
 - voitures, parking et trajets
 - vélos et scooters
 - logements, espaces commerciaux et espaces de bureaux
 - potagers, toits et nourriture
 - outils, compétences ou autres types d'entreprises commerciales.

Pour l'instant, les observateurs locaux constatent que peu de mesures ont été prises par ce groupe d'encadrement²⁷, à l'exception des décisions vis-à-vis des plateformes de location de logements entre particuliers – Airbnb notamment. En lançant la notion de « shared city » à Portland, puis à San Francisco²⁸, Airbnb s'est engagé à récolter une taxe permettant de soutenir des projets locaux dans la ville, et à développer la sécurité des logements en obligeant la mise en place de détecteurs de fumée. Pour Brian Chesky, cet engagement à promouvoir une « ville

²⁷ Hoge Patrick. Critics slam Mayor Lee's phantom "Sharing Economy" working group. <http://www.bizjournals.com>, 01/05/2014, <http://www.bizjournals.com/sanfrancisco/blog/techflash/2014/05/mayor-lees-sharing-economy-task-force-never-met.html>.

²⁸ San Francisco abrite en outre le groupement Bay Share, dont l'activité est plus représentative qu'effective sur le terrain.

partagée » sera adaptable à la volonté et aux priorités de chaque ville impliquée dans le programme²⁹, réinventant ainsi la notion de partenariats public-privés.

En octobre 2014, la mairie de San Francisco a adopté une loi imposant des principes de base à la compagnie : enregistrement, assurance, taxation. « *Par 7 voix contre 4, ils ont décidé que les habitants qui souhaiteraient louer leur logement devraient s'inscrire sur un registre et payer un droit d'enregistrement de 50 dollars (un tarif très bas, selon les critiques. Chicago demande 500 dollars pour deux ans, et Austin, 285 dollars pour un an)* » explique le journal Le Monde³⁰. Luttant ainsi contre une « hôtellisation du parc immobilier », Airbnb a considéré ce vote comme « *une grande victoire pour les habitants de San Francisco qui veulent partager leur maison et la ville qu'ils aiment* » d'après Nick Papas, porte-parole de Airbnb³¹.

2. Sydney, une approche bienveillante de la location entre particuliers

Pour Rachel Botsman, la ville de Sydney se positionne après les Etats-Unis, l'Europe et la Corée du Sud en terme de dynamisme de l'économie collaborative, même si certains, comme Darren Sharp, le directeur de Social Surplus et membre de Shareable Australia, trouvent que le gouvernement ne soutient pas assez la progression du mouvement. La ville de Sydney a publié un guide de l'économie du partage "Share Sydney" ³² en janvier 2014.

Sydney a aussi promu le partage de voiture en valorisant la baisse du trafic et de la pression sur les places de parking (un véhicule partagé pourrait remplacer jusqu'à 9 véhicules³³). Plus de 15 000 habitants ou professionnels ont rejoint l'un des trois systèmes d'auto-partage (600 véhicules proposés par GoGet, GreenShareCar et Hertz) et la ville a réservé 500 places de parking pour les véhicules partagés.

Pour Lauren Anderson, du Collaborative Lab, « Sydney est un bon exemple de ville collaborative. Ces trois dernières années, la ville a vraiment émergé grâce au lancement de plateformes comme Openshed ou Glomy. (...) La ville est grande, avec beaucoup d'espace physique disponible, et a créé des incitations économiques pour permettre aux business les plus créatifs d'émerger. Mais il est peu probable que toutes les villes suivent ce modèle »³⁴.

A Melbourne, le « Sharing Economy Leaders Forum » organisé en mai 2014 par Darren Sharp avait pour objectif de définir comment transformer la ville en « Sharing City ».

²⁹ Gallagher Leigh. Airbnb cozies up to cities. <http://fortune.com>, 26/03/2014, <http://fortune.com/2014/03/26/airbnb-cozies-up-to-cities>

³⁰ Airbnb réglementé à San Francisco, sa ville de naissance http://www.lemonde.fr/immobilier/article/2014/10/08/airbnb-reglemente-a-san-francisco-sa-ville-de-naissance_4502194_1306281.html

³¹ http://abonnes.lemonde.fr/immobilier/article/2014/10/08/airbnb-reglemente-a-san-francisco-sa-ville-de-naissance_4502194_1306281.html

³² <http://www.greenvillages.com.au>

³³ Attention cependant, peu d'études sont pour l'instant disponibles sur ce sujet. Voir notamment celle réalisée en 2013 par le bureau de recherche 6T, en partenariat avec France Autopartage et avec le soutien de l'ADEME : <http://www.presse.ademe.fr/2013/03/une-enquete-nationale-sur-lautopartage.html>

³⁴ Voir cet article : Francesca Pick : « Le concept de sharing city séduit de plus en plus » sur <http://www.demainlaville.com/francesca-pick-le-concept-de-sharing-city-seduit-de-plus-en-plus/>

3. Amsterdam s'adapte à l'arrivée d'Airbnb

La mairie d'Amsterdam a créé une nouvelle catégorie de « location privée » pour qualifier l'activité de location entre particuliers sur de courtes périodes de temps. Les hôtes ont toujours à payer des taxes sur le revenu et de séjour, et doivent s'assurer que les personnes qui séjournent chez eux ne gênent pas les voisins.

Pour Carlien Roodink, de l'Amsterdam Economic Board, une municipalité n'a pas à être « pour » ou « contre » ce type de services : elle doit avancer pour trouver des solutions tout en expliquant qu'il ne s'agit pas seulement de tourisme, mais de manque de logements pour les habitants et de risque d'exclusion pour ceux qui ne sont pas propriétaires³⁵.

Amsterdam a aujourd'hui pour ambition de devenir la première ville en partage d'Europe. Comme l'explique le fondateur de la dynamique « Share NL » Pieter de Glind³⁶, 84% des habitants d'Amsterdam ont envie de partager, les entreprises du secteur y connaissent une croissance de 30 à 40% par an, les entreprises traditionnelles commencent à s'adapter, le secteur académique et l'Amsterdam Economic Board s'investissent beaucoup dans le sujet.

4. Paris contrôle la nature des logements loués sur Airbnb

En France, la mairie de Paris avance également sur la question d'Airbnb. D'après la plateforme, 83% des logements loués dans la capitale sont des résidences principales. Sur 420 contrôles effectués par la mairie en 2013, 44 logements ont été signalés au procureur et un propriétaire de cinq meublés touristiques a même écopé d'une amende de 25 000 € pour chacun d'eux³⁷.

Pour autant, la Mairie de Paris considère « a priori avec bienveillance » les particuliers qui louent aux touristes leur résidence principale pour de courtes durées. Avec la loi Alur, un propriétaire³⁸ peut louer sa résidence principale jusqu'à quatre mois par an sans formalité, sinon déclarer les revenus au fisc (pour une résidence secondaire, il faut souvent demander l'autorisation à la mairie).

Le syndicat des métiers de l'hôtellerie (l'UMIH - Union des métiers et des industries de l'hôtellerie), continue cependant de dénoncer "la concurrence déloyale d'hôtels virtuels avec parfois une conciergerie, un service de ménage mais sans avoir à respecter des normes de sécurité, d'hygiène et de fiscalité imposées à l'hôtellerie classique". Ce syndicat souhaiterait que les offres soient soumises à une période minimale de sept jours de location d'affilée et que les utilisateurs paient la taxe de séjour.

³⁵ Egalement présent au Ouishare Fest qui se déroulait à Paris en mai 2014.

³⁶ Van de Glind Pieter. Amsterdam Sharing City leads the European field at OuiShareFest 2014. <http://www.amsterdameconomicboard.com>, 13/05/2014, <http://www.amsterdameconomicboard.com/nieuws/6324/amsterdam-sharing-city-leads-the-european-field-at-ouisharefest-2014>

³⁷ Henry Christine. Les meublés touristiques dans le collimateur de la ville. <http://www.leparisien.fr>, 24/04/2014, <http://www.leparisien.fr/espace-premium/paris-75/les-meubles-touristiques-dans-le-collimateur-de-la-ville-24-04-2014-3790195.php>

³⁸ Waintrop Michel. L'essor des meublés touristiques en question. <http://www.la-croix.com>, 06/07/2014, <http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/L-essor-des-meubles-touristiques-en-question-2014-07-06-1175208>.

C. DES STRATEGIES DE BLOCAGE

Ce dernier exemple prouve qu'il n'y a pas de comportement uniforme de la part des collectivités et que certains sujets provoquent plus de difficultés que d'autres. Celles-ci sont liées aux tensions générées par ces nouveaux intervenants vis-à-vis des acteurs traditionnels. Au-delà des polémiques récurrentes observées partout dans le monde autour d'Airbnb³⁹, l'illustration la plus parlante est celle des conflits provoqués par le développement des Véhicules de Tourisme avec Chauffeur privé (VTC).

A Paris, par exemple, la société Uber a été condamnée à 100 000 euros d'amende début juillet 2014 pour avoir présenté comme du covoiturage une offre payante de transport de particuliers (UberPOP)⁴⁰. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a eu raison de son action pour "pratiques commerciales trompeuses". Uber a également interdiction de pratiquer la promotion commerciale de ce service pendant cinq ans en France.

Dans ce cas, l'Union nationale des taxis (UNT) et la Chambre syndicale des loueurs d'automobiles (CSLA) se sont constituées partie civile. Ils ont fait valoir le fait que cette offre de service ne pouvait en aucun cas s'apparenter à du covoiturage, cas dans lequel un particulier propose à d'autres de l'accompagner dans un trajet sur un parcours et à un horaire définis par lui et non l'inverse.

Une contestation similaire a été observée en Virginie, au Nouveau Mexique, mais aussi à Boston ou dans d'autres villes américaines – et même à Londres. A New York, plusieurs chauffeurs ont été arrêtés par erreur en étant accusé d'être dans l'illégalité⁴¹. A Boston, une manifestation a incité le maire Marty Walsh à imputer des licences spécifiques sur les chauffeurs, même⁴² si Uber indique qu'il ne peut être régulé comme les taxis (son système reposant sur l'usage d'applications et sur le partage de trajets).

Plus récemment, l'Allemagne a tout simplement interdit à Uber d'exercer son activité de covoiturage courte distance sur l'ensemble de son territoire. En cas d'infraction, les peines prévues sont très lourdes : amende de 250.000 euros et mesures privatives de liberté pour les responsables d'Uber, ainsi qu'une amende et une résiliation de son contrat d'assurance pour le particulier qui s'improvise chauffeur.

³⁹ Barcelone, Berlin, Paris, San Francisco... Comment les villes s'organisent face au phénomène Airbnb, Challenge, <http://www.challenges.fr/high-tech/20140930.CHA8323/airbnb-victime-de-son-succes.html>, 20/10/2014

⁴⁰ Faux covoiturage : 100 000 euros requis contre Uber. <http://www.lepoint.fr>, 09/07/2014, http://www.lepoint.fr/auto-addict/faux-covoiturage-100-000-euros-requis-contre-uber-09-07-2014-1844826_646.php.

⁴¹ Becker Olivia. Not Everyone Is a Fan of the Sharing Economy. <https://news.vice.com>, 18/06/2014, <https://news.vice.com/article/not-everyone-is-a-fan-of-the-sharing-economy>.

⁴² Becker Olivia. Taxi Drivers Are Trying to Take Down Uber. <https://news.vice.com>, 06/06/2014, <https://news.vice.com/article/taxi-drivers-are-trying-to-take-down-uber>.

D. CETTE DIVERSITE DE STRATEGIES REpond A UNE DIVERSITE DES PRATIQUES

Certains voient dans l'émergence de l'économie du partage une opportunité radicale pour transformer un territoire, générer davantage de valeur en optimisant l'allocation des ressources, améliorer la qualité de vie pour tous et mieux respecter l'environnement. D'autres s'y opposent car ils la considèrent comme un processus de marchandisation des échanges interpersonnels et du lien social, au profit des propriétaires des grandes plateformes internationales de partage en pair-à-pair. D'autres encore analysent ce phénomène comme une modification des équilibres concurrentiels et prennent parti tantôt pour les acteurs en place bien établis, tantôt pour les innovateurs de l'économie collaborative qui bousculent le statu quo.

Pour bien comprendre ces différentes postures et stratégies vis-à-vis de l'économie du partage, et imaginer ce qu'elle peut apporter à un territoire, il est nécessaire de mieux expliquer la diversité de cet univers et de ces pratiques.

L'économie du partage, dans sa version contemporaine revisitée par les outils numériques et favorisée par les crises, regroupe des pratiques très hétérogènes : des échanges informels entre amis aux plates-formes numériques internationales comme Airbnb, en passant par les systèmes d'échanges locaux (SEL), le type de structures, la gouvernance et les modèles économiques diffèrent radicalement d'un cas à l'autre. Alors que des sociétés comme Airbnb lèvent des centaines de millions de dollars pour développer leur service, les échanges de voisinage, eux, se développent en parallèle sans modèle économique rentable.

Un véritable débat existe d'ailleurs sur la notion d'économie du partage et celle d'économie collaborative. La notion de partage, traduite par "Sharing economy" en anglais, qualifie globalement ce que les français nomment "consommation collaborative". Là où certains spécialistes américains comme Neal Gorenflo ou Lisa Gansky y incluent les notions de crowdfunding, de crowdsourcing et l'économie coopérative, d'autres comme Rachel Botsman n'y voient que les réseaux d'échanges entre particuliers.

L'économie collaborative, dans son ensemble, inclut les dynamiques de consommation collaborative (et d'économie du partage) ainsi que le financement participatif, le partage de connaissance, la production ouverte et partagée et les modes de gouvernance horizontaux.

Dans ce rapport, nous avons adopté une vision large de l'économie du partage fondée sur quatre principes, qui la distinguent de l'économie capitaliste marchande classique :

- la mise en réseau d'une multitude d'individus dans des relations plus horizontales (échanges de pair-à-pair plus faciles, création de nouvelles communautés, anciens intermédiaires court-circuités...)
- l'apparition de nouveaux intermédiaires à des échelles globales ou locales (plateformes qui facilitent les transactions de pair-à-pair, organisations qui gèrent la mutualisation de ressources, nouvelles institutions qui permettent la mise en relation des individus, qui construisent de la confiance et facilitent les paiements...)

- une moindre séparation des rôles de production et de consommation (potentiellement chaque individu peut être vendeur ou acheteur, producteur ou consommateur, et l'entreprise n'a plus le monopole de la fonction de production)
- de nouveaux modèles de contribution-rétribution qui complètent les achats-ventes classiques (les transactions peuvent prendre la forme de prêts, de locations, de trocs, ou de dons, et de nouvelles monnaies complémentaires peuvent même apparaître).

Concrètement, pour classifier et analyser les pratiques qui relèvent de ce modèle économique, nous avons distingué les différentes modalités du partage :

- Les acteurs économiques peuvent partager l'usage d'un bien ou d'un service, ils sont en position de "consommation" ou de "co-consommation".
- Ils peuvent aussi partager leur force de travail, ou leurs ressources, ils sont en position de "contribution" ou de "co-responsabilité".

Il en va de même pour les différentes natures de ce qui est partagé :

- des biens personnels qui sont la propriété privée d'individus. Ils peuvent ainsi être loués ou donnés par ces individus. Ils peuvent aussi servir de supports matériels à des services rendus par ces individus.
- des biens mutualisés qui sont la propriété d'un groupe d'individus et gérés en commun au bénéfice de ce groupe.
- des biens communs qui ne sont la propriété de personne mais accessibles à tous. Ils sont sous la responsabilité d'une communauté qui s'engage à les gérer, à en prendre soin et à les enrichir⁴³.

Le tableau suivant permet d'illustrer cette diversité de pratiques de partage :

⁴³ Voir à ce sujet les travaux d'Elinor Ostrom et le dernier ouvrage de Jeremy Rifkin, publié en septembre 2014, qui traite des communaux collaboratifs.

	Bien personnel/privé	Bien mutualisé	Bien commun
Partage de l'usage (position de consommateur ou de co-consommateur)	Accès à des biens en location entre particuliers (ex. : plateformes de location) Réutilisation de biens en upcycling (ex. : Accès à des services entre particuliers ou à du troc de services)	Accès à des biens mutualisés gérés par une organisation publique ou privée (ex. : véhicules en auto-partage, vélos en libre-service, bibliothèques, outils-thèques...) Accès à des espaces mutualisés (ex. : espace de coworking, Fab Lab, jardin partagé...)	Utilisation de l'espace public Utilisation de logiciels open source Consultation de wikis de connaissances (ex. : Wikipedia...) Utilisation de biens culturels en Creative Commons
Partage de la force de travail ou des ressources (position de contributeur ou de co-responsable)	Mise en location de biens personnels Don de biens personnels Recyclage de biens personnels Mise à disposition de services entre particuliers	Implication dans une coopérative (ex. : coopérative de production, AMAP, etc.) Crowdfunding pour financer des projets	Contribution à des bricolages urbains Contribution à des projets "open source", à Wikipedia, etc. Bénévolat dans des projets de bien commun Participation citoyenne à la vie publique ...

Pour un territoire, l'enjeu de l'économie du partage est de combiner ces différents modèles : les modes de gestion horizontaux à grande échelle permis par les plateformes internet, les relations de proximité autour de biens mutualisés, et une approche par les services communs et les communautés. Cette combinaison offre l'opportunité d'une gestion en partage des territoires, d'un développement du mieux vivre ensemble.

Les élus locaux peuvent jouer un rôle crucial dans le développement de l'économie du partage sur leur territoire (gestion de l'espace public, ouverture des données publiques, mise à disposition de locaux, financement, initiation de projets de mutualisation, etc.). Mais ils doivent pour cela adopter une nouvelle posture, comme l'explique Valérie Peugeot : « Pour les acteurs publics, il s'agit de se repositionner dans une posture de plate-forme dont l'objectif est moins de « faire » que de faciliter, soutenir, accompagner ce que la société civile peut porter »⁴⁴.

⁴⁴ Source : Millenaire 3, Op. Cit., p6.

II. LE PARTAGE COMME OUTIL DE REDYNAMISATION DES TERRITOIRES

D'un point de vue économique, les pratiques de "partage" qui se développent aujourd'hui s'adossent pour la plupart au système capitaliste dominant : les produits partagés le sont par des entreprises classiques, les contributeurs/partageurs sont souvent aussi des salariés, les grandes plateformes de partage sont financées par du capital-risque (ou des banques...), etc.

Elles ne remettent donc pas (encore) en cause le système mais contribuent à le rendre plus résilient face aux crises, liées à la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, aux dysfonctionnement du marché du travail, aux bulles financières à répétition, aux pratiques d'hyperconsommation et à la course débridée à l'innovation, à l'accroissement des inégalités et à la concentration du capital...

Cette partie propose de mesurer l'ampleur du partage et les possibilités qu'il ouvre avant de revenir en détail sur des éléments qualitatifs utiles pour comprendre et intégrer cette nouvelle vision dans les politiques publiques.

A. DES PRATIQUES QUI ENTRENT DANS LES HABITUDES DES FRANÇAIS

Les données fournies par l'édition 2014 du Baromètre BVA de l'engagement durable permettent d'évaluer la façon dont les Français s'approprient les différentes pratiques de l'économie du partage. Les grandes tendances qui ont été identifiées ont été recoupées avec celles repérées par d'autres études. Trois grandes observations en découlent : le partage est un phénomène de grande ampleur ; les pratiques et les motivations diffèrent en fonction des biens et services échangés ; il s'accompagne de changements durables sur lesquels les acteurs économiques et politiques doivent se positionner.

1. L'économie du partage : une cible large pour des pratiques ponctuelles

L'économie du partage touche la plupart des Français. Selon le Baromètre BVA 2014, 92% déclarent réaliser au moins une des pratiques étudiées et 65% au moins une régulièrement⁴⁵; dans l'observatoire Ifop, ils sont 75%.

Il s'agit donc d'un phénomène large mais aussi diversifié, dans lequel chacun trouve son mode de fonctionnement selon ses modes de vie et centres d'intérêt. Les utilisateurs actifs sont des personnes relativement éduquées, plutôt jeunes (moins de 50 ans), membres d'une famille avec enfant et connectées (étude Ipsos-ADEME).

http://www.millenaire3.com/fileadmin/user_upload/textes/ValeriePeugeot_collectifs_numeriques.pdf (p.6) et <http://www.a-brest.net/article15008.html>

⁴⁵ Cf. Schémas en annexe

2. Des pratiques diversement développées selon le type de partage et la nature des biens ou services concernés

En reprenant la typologie présentée dans la partie précédente, on constate que le partage de contributions et de responsabilités font partie des pratiques installées :

- concernant les biens privés, 67% des interviewés déclarent pratiquer le troc ou le don ;
- en matière de biens mutualisés, les pratiques sont variées et touchent chacune entre 15% et 20% de la population : le bénévolat ou l'engagement associatif (15 à 20% de la population), l'enrichissement ou la consolidation de contenus ou programmes open source (17%) ou la mise en ligne/l'enrichissement de contenus éducatifs, pratiques ou culturels (15%) ;
- concernant les biens communs, les pratiques sont plus rares mais bien installées : une personne sur trois déclare s'engager dans la démocratie participative (participation aux enquêtes publiques et concertations) et une sur quatre donne son avis sur des projets d'aménagements concertés (25%).

En ce qui concerne le partage de l'usage ou de l'accès à des biens ou services, entre particuliers ou avec un intermédiaire, le baromètre BVA 2014 prouve que les pratiques sont en fort développement :

- le partage d'usage est fort développé pour les biens privés : le covoiturage (jusqu'à 20/25%), la location d'objets (10 à 15%) ou de logements (environ 10%), la colocation (autour de 5%), les échanges de logements (10%) ; il est pour les véhicules plus rare mais en développement (1% mais des intentions à plus de 10%) ;
- le partage de biens mutualisés est en forte croissance, mais voit parfois son développement limité par l'offre : accès partagé à un contenu culturel ou éducatif (abonnement à la newsletter d'une ONG (11% avec des intentions à 24%), membre d'une communauté durable sur Facebook (5% avec des intentions à 17%); accès partagé à des biens matériels (auto-partage 2% à 5% actuellement avec des intentions autour de 20%), espaces de co-working (3% avec des intentions à 10%), offres d'énergie de fournisseurs coopératifs (3% avec des intentions à plus de 10%), partage d'un potager ou d'un jardin (5% et intentions à 17%) ;
- pour les biens communs, les pratiques, plus informelles (partage ou utilisation d'espaces publics, consultation de logiciels open source ou de Wikipédia, utilisation de biens culturels en conception collaborative) restent encore difficiles à quantifier.

Dans l'ensemble, la grande majorité des utilisateurs sont d'abord à la recherche d'un bénéfice économique (baisse des prix, bons plans, etc.), puis d'un lien social (partage, solidarité, rencontres), les bénéfices environnementaux étant perçus comme des effets induits positifs renforçant l'intérêt du dispositif.

Les acteurs à l'origine de propositions de services ou les utilisateurs intensifs d'échanges collaboratifs déclarent, en revanche, s'engager pour ré-enchanter le collectif. Ils constituent un socle d'environ un quart de la population (27% dans le baromètre BVA), une cible plutôt jeune (moins de 50 ans), en zone urbaine et disposant d'un niveau culturel et d'un pouvoir d'achat plutôt élevé⁴⁶.

3. Des changements pérennes sur lesquels l'engagement des entreprises traditionnelles et des élus est souhaité

Les avis sont par ailleurs unanimes sur le potentiel de développement de l'économie du partage : 74% des Français pensent que ces nouvelles pratiques de consommation constituent des changements pérennes (Observatoire de la Confiance, La Poste).

84% des Français estiment que le développement d'activités et de services collaboratifs d'échanges entre les citoyens stimule la concurrence et oblige les acteurs traditionnels à se remettre en question. Mieux, 77% estiment que dans le contexte de crise actuelle, ces activités contribuent au développement économique local et sont génératrices d'emplois de proximité.

87% pensent que les élus doivent favoriser l'émergence des activités de services collaboratifs sur leur territoire. Pour les convaincre de la nécessité de favoriser son développement, plusieurs éléments qualitatifs peuvent être avancés.

B. LE RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL ET DE LA CAPACITE D'AGIR

Comme cela a d'ores et déjà été évoqué, le développement de ces nouveaux services de partage est un levier de nouvelles sociabilités. En partageant leurs ressources, les contributeurs passent un moment ensemble, vivent une expérience commune, échangent des compétences et des connaissances.

Comme l'indique encore en 2014 le Baromètre de l'engagement durable des citoyens de BVA, si seulement 2% des utilisateurs placent le lien social devant les motivations économiques (motif pour 54% des sondés), 60% des utilisateurs mentionnent le lien social comme une véritable motivation pour partager.

Le succès du covoiturage, par exemple, repose en partie sur ces motivations « sociales », la convivialité arrivant en seconde position des motivations pour ces utilisateurs qui viennent partager un trajet, et parfois une expérience. BlablaCar (anciennement covoiturage.fr) est une des plateformes de covoiturage les plus connues, qui connaît une croissance de 100% depuis 4 ans. Les espaces de coworking, les jardins partagés et les formes d'habitat participatif sont autant d'illustrations de ces nouvelles sociabilités.

⁴⁶ Cf. Annexe pour les illustrations de ces données chiffrées.

1. Une confiance retrouvée

Signe des temps, ces liens entre pairs témoignent du besoin de recréer de la confiance avec d'autres individus qui leur ressemblent. Dans les formes de partage qui laisse une place importante à la rencontre (Fab Labs, jardins partagés, etc.), les usagers fondent leur confiance sur les mêmes critères que d'ordinaire.

Dans les services partagés où l'interface numérique est indispensable (covoiturage, location P2P, etc.), les usagers se font confiance sur des critères d'un nouveau genre qui instituent des règles et une « confiance généralisée » : profils documentés (les profils les mieux documentés sont ceux qui suscitent la confiance), notation par les usagers, etc. L'établissement d'une confiance P2P suppose des points d'appui, autre que les référents traditionnels et de répondre à de véritables aspirations des individus⁴⁷.

Dans un contexte de montée de la défiance (envers les institutions, les organisations, l'économie ou encore envers autrui), ces pratiques collaboratives ont un impact positif sur la confiance que les gens placent globalement envers leurs pairs : selon l'observatoire de la confiance de la Poste en 2013⁴⁸, ceux qui pratiquent la consommation collaborative ont plus confiance en leurs cercles de proximité que les autres : leurs collègues, leurs voisins (+5 et + 6 points, à 64%), les personnes des réseaux sociaux (+8 points). Ce constat confirme que le partage peut être un puissant levier de création de lien social.

2. De nouvelles solidarités

Le partage permet également la création de communautés, entendues comme « groupes de personnes qui partagent quelque chose : une culture, une passion, des connaissances ou des ressources, un lieu de travail, une vision commune ou une mission... ». Celles-ci se déploient dans l'espace physique, dans la ville, au sein du territoire, mais également au croisement des mondes physiques et numériques. Ces modèles communautaires diffèrent selon les formes de partage et les services, mais ils permettent souvent le déploiement de nouvelles proximités et solidarités.

⁴⁷ « les référents traditionnels ayant failli, ou se montrant incapables de comprendre l'aspiration des individus à prendre en mains leur vie et leurs choix, ces derniers vont chercher ailleurs, dans l'échange avec d'autres individus qui leur ressemblent. En définitive, l'émergence de ces nouveaux espaces exprime un désir de confiance, qui trouve ici plutôt qu'ailleurs les moyens de s'exprimer. » (FING, "Nouvelles approches de la confiance numérique", rapport final de l'expédition, 2011, http://doc.openfing.org/CONFIANCE/ConfianceNumerique_SyntheseFinale_Fevrier2011.pdf)

⁴⁸ Observatoire de la confiance de la Poste (Nov. 2013) : <http://www.tns-sofres.com/etudes-et-points-de-vue/observatoire-de-la-confiance-de-la-poste-nov-2013-les-cadeaux-de-noel/>

Quelques exemples de nouvelles formes d'échanges de proximité

→ Le don à des particuliers, ou les initiatives de mise en relation de personnes qui souhaitent donner un bien (ou s'en débarrasser) et ceux qui pourraient en avoir besoin, comme Freecycle, se diffusent depuis des années, et connaissent un vrai succès (7 millions de membres dans 95 pays).

→ Les coopératives alimentaires ou supermarchés coopératifs. Park Slope Food Coop à Brooklyn (fort de 16 000 adhérents), le People's supermarket à Londres et La Louve à Paris sont des supermarchés coopératifs, qui permettent à leurs membres d'accéder à des produits à moindre coût, en échange d'une implication dans la vie de la coopérative (quelques heures travaillées par mois).

Dans certains territoires, les initiatives de partage sont considérées comme un levier essentiel de l'inclusion sociale, comme dans le cas des jardins partagés ou communautaires grâce à des activités diverses, des ateliers, des formations, dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture urbaine. Detroit aux Etats-Unis est un des territoires en difficulté qui a vu s'établir tout un système autour de l'alimentation (structure régissant des petits jardins partagés, réseau de sensibilisation autour de l'alimentation rassemblant des citoyens, fermes qui distribuent les récoltes aux membres du réseau...). Mais la France n'est pas en reste, certaines collectivités s'intéressant depuis peu au potentiel « inclusif » de ces espaces partagés, qui peuvent devenir des « tremplins à l'implication dans la cité », permettant aux habitants de s'investir davantage dans la vie de leur territoire. Paris a par exemple mis en place une cellule « Main Verte », qui a vocation à accompagner la création de jardins partagés par des groupes d'habitants⁴⁹.

3. Un levier d'empowerment (responsabilisation) des individus

L'inclusion sociale est d'ailleurs l'une des conditions majeures pour que les individus ne se sentent plus uniquement consommateurs ou usagers passifs de la ville ou du territoire. Leur implication et leur responsabilité de citoyen sont accrues par les possibilités offertes par les communautés qui se constituent avec le partage : celles-ci permettent aux personnes de se rencontrer en ligne ou « en vrai » pour échanger ou mutualiser des ressources et expériences, co-concevoir ou travailler ensemble dans un Fab Lab, un espace de co-working. De ces rencontres émergent des idées, des projets communs, des collaborations, parfois des revendications.

Des exemples de la façon dont le partage permet de redistribuer des capacités d'action :

→ Les Fab Labs s'adressent aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype, aux designers, aux artistes et aux étudiants, aux bricoleurs qui souhaitent imprimer des pièces pour réparer ou compléter un objet... Plateformes de prototypage rapide d'objets physiques, ils regroupent des machines à commande numérique de niveau professionnel, mais standard et peu coûteuses. Ils s'inscrivent dans un réseau mondial d'une centaine de structures homologues, tous signataires d'une charte. Les Fab Labs sont un bon exemple des opportunités du partage : ils peuvent être des lieux d'apprentissage, mais peuvent également être au service de la réinsertion - telle l'Arche aux innovateurs, en Isère, qui propose de « favoriser le retour à l'emploi de bénéficiaires, demandeurs d'emploi ou personnes en évolution professionnelle », en s'appuyant sur un équipement proche de celui des Fab Labs et des outils et compétences « numériques ».

⁴⁹ Den Hartigh Cyrielle, « Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ? », Mouvements, 2013/3 n° 75, p. 13-20. DOI : 10.3917/mouv.075.0013, <http://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-13.htm>

Cette redistribution du pouvoir d'agir s'opère également sur le plan individuel : le partage permet de sortir des relations traditionnelles entre producteurs et consommateurs, ces derniers redevenant acteurs de la relation. Ils peuvent choisir de contribuer ou de financer les projets qui leur tiennent à cœur grâce au financement participatif. Le partage fait ainsi émerger des initiatives, de nouvelles formes d'activités et de nouveaux projets d'entreprises. Pour les individus, c'est l'occasion de valoriser leurs actifs personnels pour générer des revenus complémentaires (et donc d'augmenter leur pouvoir d'achat), de contribuer à une cause, de réaliser un projet personnel. En somme, le partage est une opportunité de redonner aux individus une forme d'autonomie et d'envie d'agir, seuls ou à travers leurs communautés.

Des exemples de la façon dont le partage permet de redistribuer des capacités d'action :

→ Les « wiki » de villes et de territoires, imaginés sur le modèle de wikipédia, permettent aux habitants du territoire de partager leur connaissance de celui-ci, son actualité, etc. Premier dispositif de la sorte en France, le Wiki-Brest (initié par la ville de Brest) a été suivi notamment par le Wiki-Rennes (lancé par la ville de Rennes et Bug, association du territoire). Ce dernier vise à dessiner un autoportrait du territoire, mettant en avant la capacité de chacun à contribuer.

→ Les Repair Cafés sont des espaces ouverts, associant convivialité d'un café et accès à des outils, du matériel, des compétences, qui permettent à tout individu de venir apprendre à effectuer des réparations sur un objet lui appartenant, au contact d'autres personnes. L'apprentissage (ou la réparation) se fait de pair à pair.

De fait, de tels atouts sont de taille pour recréer de l'emploi et solidifier les relations interpersonnelles et interprofessionnelles sur un territoire donné.

C. L'AMÉLIORATION DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de la durabilité environnementale des modèles de partage révèle des conditions qui sont autant de leviers d'actions et de choix du consommateur, des pouvoirs publics, des entrepreneurs. L'économie du partage peut contribuer à réduire l'empreinte écologique de notre économie si c'est l'objectif que ses acteurs se fixent.

Si le partage est porteur d'une promesse environnementale, le bilan environnemental de ces pratiques est moins évident qu'il n'y paraît : la diversité des pratiques et le manque d'études disponibles empêchent pour l'instant toute conclusion définitive. Le « research gap » est considérable, comme le montre une étude récente de l'IDDRI faisant le bilan des connaissances en la matière⁵⁰.

Une chose est pourtant sûre: les différentes pratiques de partage permettent d'augmenter la durée d'usage des produits mutualisés et des espaces partagés, de les utiliser au maximum de leur

⁵⁰ IDDRI, juillet 2014 – Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, par Damien Demilly et Anne-Sophie Novel <http://www.iddri.org/Publications/Economie-du-partage-enjeux-et-opportunités-pour-la-transition-ecologique>

potentiel, et donc d'assurer un même niveau de service tout en réduisant les prélèvements sur les ressources et les déchets. Le potentiel environnemental est élevé : 20% des déchets des ménages pourraient être évités par une intensification du don, troc, revente, location et prêt de nos objets du quotidien.

Mais pour atteindre ce potentiel, les pratiques de partage doivent respecter plusieurs conditions, à commencer par la fabrication de biens plus durables.

1. Favoriser l'éco-conception des produits

La qualité des biens partagés apparaît comme une condition clef de la durabilité environnementale du partage. Pour cela, les modèles de partage devraient valoriser les biens les plus durables sur le marché, voire conduire à la mise sur le marché de nouveaux biens éco-conçus pour être partagés.

Une autre condition clef repose sur l'optimisation du transport des biens partagés. L'impact du partage sur le transport de marchandise n'a pas encore été évalué. Il repose souvent sur la proximité géographique des utilisateurs et peut donc contribuer à réduire le transport de nouvelles marchandises – souvent importées –. Il conduit néanmoins à un transport accru des biens pour les mettre à disposition, qu'ils soient loués ou revendus.

Les modèles de partage peuvent être à la fois le vecteur d'une consommation durable et celui d'une hyperconsommation matérielle. Sur Ebay, les vêtements et accessoires de mode sont les items les plus revendus, issus des pratiques de « fashionistas⁵¹ ». Le bilan environnemental demeure plus qu'incertain : ces « fashionistas » peuvent très bien revendre leurs vêtements pour en acheter d'autres neufs ou d'occasion, dans une stratégie de renouvellement accéléré, si ce n'est d'augmentation du volume de sa garde-robe.

2. Optimiser les modes de transport partagés

Concernant les modes de transports partagés, les études disponibles indiquent qu'une voiture en autopartage remplacerait jusqu'à 9 voitures individuelles. Cela signifierait-il que le même niveau de service pourrait être assuré par quatre fois moins de voitures? Cela serait à la condition que la voiture partagée soit plus durable (qu'elle ne dure pas quatre fois moins longtemps si elle est quatre fois plus utilisée) et qu'elle ne soit pas utilisée pour parcourir plus de kilomètres. Une fois encore, l'enjeu est celui de la durabilité des produits partagés et de l'intensification de la consommation de ces produits.

Or, les études prouvent qu'une voiture partagée n'est pas utilisée comme une voiture individuelle. Le profil type de l'utilisateur est un urbain qui, grâce au service d'auto-partage, peut abandonner sa voiture comme moyen de transport préférentiel, aller au travail en transports en commun et prendre une voiture partagée pour déménager, rendre visite à sa famille et à ses amis éloignés le soir et le weekend. L'auto-partage apparaît comme un élément clef d'un bouquet de mobilité plus

⁵¹ Fanatiques de la mode.

durable, qui fait la part belle aux transports en commun. Selon l'étude de 6T, la baisse du nombre de kilomètres parcourus en voiture atteint près de 50 %. Ce constat doit néanmoins être nuancé : tous les modèles d'auto-partage ne se ressemblent pas, et ne sont pas utilisés de la même manière⁵².

Concernant le covoiturage, l'étude 2010 d'Atema conseil pour l'ADEME montre que les usagers "covoiturent" en moyenne deux fois par semaine, principalement sur des trajets domicile-travail, et que les trois quarts des usages correspondent à un report modal de la voiture individuelle, l'autre quart correspondant à un report depuis les transports en commun.

Chaque « co-voitureur » économiserait en moyenne une tonne de CO2 par an. Il est cependant important de distinguer le covoiturage domicile-travail, régulier et de courte distance (qui correspond au covoiturage « moyen ») de celui sur longue distance, privilégié par les plateformes telles que Blablacar. Dans ce dernier cas, la concurrence avec le train semble forte. Et si Blablacar estime sur son site avoir permis d'économiser 500 000 tonnes de CO2 grâce aux 10 millions de déplacements en covoiturage réalisés grâce à sa plateforme, les hypothèses de report modal mériteraient d'être précisées.

3. Capitaliser sur le bâti existant

En juillet 2014, Airbnb a publié une étude menée par Cleantech Group (CTG) mesurant l'impact sur l'environnement de sa communauté d'hôtes et de voyageurs. Conclusion : Airbnb favoriserait une utilisation plus efficace des ressources existantes en réduisant la consommation d'énergie et d'eau, des émissions de gaz à effet de serre et des déchets.

Parmi les chiffres fournis dans cette étude :

- les voyageurs utilisant Airbnb ont 15% de chances en plus d'utiliser les transports en commun, le vélo ou encore de marcher pour se déplacer ;
- moins de la moitié des hôtes Airbnb en Amérique du Nord et en Europe donnent aux voyageurs des produits à usage unique pour leur toilette réduisant ainsi les déchets par séjour ;
- en un an, les personnes ayant voyagé en Europe avec Airbnb ont réalisé une économie en eau équivalente à 1100 piscines olympiques tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre équivalentes à 200 000 voitures.

Nous ne disposons d'aucun autre chiffre pour l'instant concernant l'impact du partage sur l'étalement urbain et l'optimisation des espaces existants. Mais cette question nécessite d'être approfondie. Intuitivement, la mutualisation pourrait avoir un impact positif sur les espaces :

⁵² Entre le système de flottes de voitures partagé entre particuliers et le même service proposé par des professionnels, l'éventail des usages et des impacts varie beaucoup.

- le partage d'automobiles permet de réduire le nombre de véhicules en circulation à un instant donné, donc les espaces nécessaires à leur stockage et leur stationnement. L'étude ADEME-6T précédemment citée indique qu'une voiture en autopartage peut libérer jusqu'à 8 places de stationnement. Ce constat signifie, en retour, qu'une diminution du nombre de places de parkings disponibles peut être une incitation au partage, comme c'est dorénavant décidé dans notre pays pour les habitations proches des gares ;
- la mutualisation de certains équipements du logement (outils de bricolage, de jardinage, de sport...) peut aussi permettre de réduire l'espace nécessaire à leur stockage dans les logements, et de les consacrer à d'autres usages ;
- le partage des logements eux-mêmes pourrait, s'il se développe, permettre de réduire les besoins en hébergement dans certains endroits et certaines conditions.

4. Maximiser la contribution environnementale du partage

Les différents éléments ci-dessus montrent que la maximisation des atouts environnementaux du partage passe par une meilleure compréhension des conditions de durabilité des modèles existants. Si les entrepreneurs sont à l'évidence les mieux placés pour élaborer des solutions concrètes, la durabilité des biens partagés est un levier qu'ils doivent actionner.

Le rôle des pouvoirs publics réside sans doute dans la construction d'un cadre économique et réglementaire favorable aux modèles « vertueux ». Concrètement, la fiscalité écologique, les réglementations promouvant l'éco-conception des produits, le recyclage ou encore des transports en commun performants renforcent l'intérêt et le bilan environnemental du partage.

Dans le cadre d'une stratégie visant à sélectionner les modèles performants d'un point de vue environnemental et à les soutenir, les initiatives du partage peuvent être soutenues par les pouvoirs publics tant qu'elles sont émergentes et à petite échelle, car elles permettent d'explorer de nouvelles pistes pour la transition écologique. Mais au-delà d'une certaine ampleur, les entrepreneurs pourraient – sous l'impulsion des pouvoirs publics si nécessaire – être tenus d'analyser leur bilan environnemental puis de l'améliorer.

D. LA JUSTIFICATION DE LA MOBILISATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans l'actuelle période de transition d'un modèle centralisé à un modèle distribué et latéral, les pouvoirs publics peuvent et doivent assurer une bonne cohésion sociale et encadrer certains aspects indésirables.

Les promesses au cœur du partage permettent d'envisager une économie plus résiliente, mais ne doivent pas non plus masquer quelques limites, que les acteurs territoriaux doivent garder en tête et sur lesquels ils vont devoir agir et se positionner.

1. Une économie qui revalorise le travail et favorise la contribution de tous

Dans l'économie du partage, chacun peut devenir producteur de services (en louant ou en prêtant ses biens, en prenant un voyageur en covoiturage, en hébergeant des visiteurs, en partageant un repas ou en enseignant ses savoir-faire...), chacun peut contribuer à des biens communs (cartographie OpenStreetMap, wiki territorial,...) et créer de la valeur par son travail. L'originalité de ces nouvelles pratiques est de se développer hors du cadre de l'entreprise, dans des relations de pair-à-pair. Pour certains de ces pairs-producteurs, il s'agit juste d'une occupation valorisante, pour d'autres une source de revenus supplémentaires, pour d'autres encore un tremplin vers une création d'entreprise.

Certains, comme Bernard Stiegler⁵³, vont jusqu'à prédire que l'emploi salarié va devenir minoritaire et que le modèle de la "contribution" dominera. En attendant, les pratiques de responsabilisation qui revalorisent le travail et l'autonomie de chaque individu dans le système de production apportent de nouvelles solutions pour faire face aux dysfonctionnements du marché du travail. Elles permettent de sortir de la dichotomie classique salarié / chômeur mais soulèvent pourtant un certain nombre de questions :

- la solidarité entre pairs peut-elle remplacer la protection sociale des travailleurs salariés classiques ?
- comment assumer politiquement le principe d'une économie qui crée de la valeur sans créer des emplois ?
- comment permettre à ceux qui contribuent "gratuitement" aux biens communs de subvenir à leurs besoins ?
- comment soutenir dans la durée l'engagement des individus dans des activités de partage ou de contribution aux biens communs, et éviter qu'une partie de leur travail ne soit captée par des plateformes gérées par des entreprises privées ?

Michel Bauwens et la P2P Foundation⁵⁴ explorent des solutions concrètes pour répondre à ces défis à l'échelle des territoires, en soulignant l'importance de créer trois mécanismes pour accompagner cette dynamique :

- une protection des biens communs de connaissance (cartes, designs, formations, œuvres artistiques,...) créés sur le territoire, par une nouvelle sorte de licence "open source". Chacun doit pouvoir y contribuer et les utiliser librement pour créer de la valeur, sans qu'aucun ne puisse les privatiser pour son seul profit ;

⁵³ http://www.wedemain.fr/Bernard-Stiegler-l-emploi-salarie-va-devenir-minoritaire_a551.html

⁵⁴ <http://www.millenaire3.com/Michel-BAUWENS-Et-si-la-ville-anticipait-l-emerge.122+M5e9cf567fe1.0.html#>

- un dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat en pair-à-pair ou à la création d'entreprises éthiques. Une nouvelle sorte d'incubateurs pourrait voir le jour afin d'aider chacun à se lancer dans cette économie du partage ;
- un système de valorisation des pratiques de création et de contribution en pair-à-pair qui permette à chacun de vivre de son travail, sans forcément avoir recours au salariat. Diverses formes de soutien, monétaire ou non, doivent permettre l'engagement dans la durée (revenu de base, monnaies complémentaires, revenus d'auto-entrepreneurs...).

2. Une utilisation des capacités dormantes en fluidifiant les échanges de pair-à-pair

Certaines des pratiques de partage décrites précédemment permettent de mieux utiliser des capacités dormantes sur un territoire (objets sous-utilisés, personnes inactives, espaces sous-occupés...) ou de mutualiser certains actifs qui sont mis en commun entre plusieurs individus (voitures ou vélos partagés, lieux gérés collectivement...). Ces mécanismes améliorent l'efficacité du système économique local, en créant davantage de valeur à moyens constants, en privilégiant l'usage sur la propriété, et en rendant plus faciles et plus fluides les échanges directs de pair-à-pair. Pour l'individu, cela permet de faire des économies ou de générer de nouveaux revenus, mais aussi de créer des relations dans la durée avec d'autres personnes qui sont tout à la fois ses clients et ses partenaires.

En multipliant ainsi les interactions entre individus et les usages des ressources du système, l'économie du partage nous permet de mieux nous prémunir contre les fluctuations du coût des matières premières, les dérives de l'hyperconsommation ainsi que contre les inégalités d'accès aux biens et services. Un territoire qui favorisera ces pratiques développera une économie moins sensible aux crises. Pourtant, ces modèles ont aussi leurs limites qui méritent d'être analysées :

- ne risque-t-on pas d'assister à davantage de concentration des biens matériels et du capital ? La masse des individus se trouverait démunie d'actifs et seulement "locataire" ou "emprunteur" de tout... Alors, seuls quelques-uns pourraient vraiment jouer un rôle actif dans de nouveaux marchés de pair-à-pair. Comment assurer l'équité dans l'accès et la contribution à ces nouveaux services ?
- les nouveaux intermédiaires (plateformes P2P, gestionnaires de biens mutualisés, et places de marchés) ne vont-ils pas créer de nouveaux monopoles et prendre une position dominante dans de nombreux secteurs ? Certains disent qu'ils font même une concurrence déloyale aux entreprises en place. Comment réguler localement le développement de ces nouveaux acteurs ?
- enfin, est-ce que certaines pratiques de dons, de prêts ou d'entraide qui étaient gratuites et bénévoles, ne risquent pas de se « marchandiser » au détriment des plus démunis ? Comment maintenir des pratiques de solidarité locales ?

L'économie du partage propose de nouvelles articulations marchand/non-marchand. Elle reconfigure la chaîne de création de valeur, en brouillant les rôles de producteurs/consommateurs et en valorisant celui de contributeur, en modifiant les lieux de création de valeur et la manière dont celle-ci peut être captée ou distribuée. Là encore, les pratiques sont hétérogènes mais présentent quelques grandes caractéristiques de nature à modifier durablement les logiques économiques : elles se fondent souvent sur des modèles économiques hybrides, ce qui peut augmenter leur efficacité et leur adaptabilité et questionner les modèles "classiques" seulement fondé sur la marge ; elles explorent d'autres modes d'organisation et de gouvernance, ce qui peut faire émerger de nouvelles pratiques en terme de redistribution de la valeur créée et du profit. Si de plus en plus d'entreprises perçoivent ces évolutions et les risques qui y sont attachés, elles n'ont pas toujours les clés pour se mettre au diapason du collaboratif. Certaines vont voir leur valeur captée par de nouveaux intermédiaires, d'autres se développeront en nouant les bonnes alliances...

D'un point de vue politique, il est important d'anticiper les changements d'équilibre à venir et de fixer les principes qui garantiront l'intérêt général. Pour un territoire "en partage", des passerelles sont certainement à inventer entre les promoteurs de ces nouveaux modèles économiques, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et toutes les communautés locales d'innovateurs sociaux, sans laisser de côté les acteurs économiques plus traditionnels. Un enjeu fort réside dans l'appropriation locale des plateformes de partage par les individus qui partagent eux-mêmes. Peut-être sous la forme de coopératives de producteurs / partageurs⁵⁵ ?

En outre, comme le suggère April Rinne⁵⁶, de nouvelles formes de régulation et de partenariats public-privé doivent être inventées pour encadrer et accompagner le développement d'initiatives de partage qui se situent encore dans des "zones grises" de la réglementation.

3. La nécessité d'éviter l'écueil de la Big Society et ne pas générer de nouvelles inégalités

Pour un acteur public soumis aux contraintes budgétaires qui sont les siennes actuellement, la perspective de pouvoir se reposer sur des services fournis par d'autres acteurs, privés ou associatifs, est très attirante. Cela peut sembler une occasion de voir les besoins des habitants du territoire satisfaits, sans engager de frais d'investissement ou de fonctionnement supplémentaires puisque les individus s'engagent volontairement de façon croissante pour faire fonctionner des services ou animer le territoire. Il serait alors inutile d'intervenir.

⁵⁵ Pour Janelle Orsi, juriste du partage et Directrice de l'association Sustainable Economies Law Center aux Etats-Unis, les entreprises du partage devraient être des coopératives http://p2pfoundation.net/Sharing_Companies_Should_Be_Cooperative_T-Corporations

⁵⁶http://fr.slideshare.net/CollabLab/si-g-c4pshareable-citiessummaryv5?qid=c20651eb-f8f0-438f-a455-4efd80e6de96&v=default&b=&from_search=2

Cette perspective occulte cependant de véritables risques pour le territoire et ses habitants, augurant d'une Big Society à l'anglo-saxonne.

Il s'agit d'abord du risque d'inégalités d'accès pour les habitants du territoire selon les usages des technologies. C'est aux acteurs territoriaux qu'incombe la responsabilité d'y faire face en répondant aux besoins de tous leurs habitants équitablement (via des Plans de déplacement pour la mobilité, des politiques d'aménagement, des politiques sociales et culturelles...).

L'économie du partage augmente-t-elle le pouvoir d'agir de tous, de la même façon? Une étude de la Harvard Business Review, parue fin 2013, faisait état des discriminations envers les personnes de couleur à l'œuvre sur la plateforme Airbnb, sur la base de l'exemple de New-York, où elles seraient amenées à louer 15% moins cher des biens équivalents à ceux des loueurs blancs. La situation est certes sans doute spécifique aux Etats-Unis, mais elle montre que le partage ne signifie pas forcément l'égalité.

Ce que beaucoup qualifient d'économie du partage ne débouche pas non plus systématiquement sur un renforcement du lien social. Des plateformes proposent des services mettant en relation des individus entre eux, mais ceux-ci ne se rencontrent pas systématiquement et n'échange parfois que brièvement (c'est le cas par exemple de Koolicar.com pour la location de véhicule entre particuliers).

Le risque de renfermement de communautés sur elles-mêmes est un autre « point noir » potentiel du désengagement de l'acteur territorial. L'empowerment, tel qu'il est mis en œuvre depuis des années dans les pays anglo-saxons, va de pair avec la dynamique de certaines communautés. Si le partage entre les habitants du territoire (de la production, des ressources, des compétences et savoirs,...) devient la règle et que l'acteur public se retire, il existe un risque que certaines communautés de citoyens devenus localement autonomes se renferment sur elles-mêmes.

Ces « risques » impliquent pour les acteurs publics d'être attentif aux formes de partage présentes sur le territoire, de comprendre leur appropriation sociale et d'être vigilants aussi bien sur le lien social et la capacité d'agir de chacun. La voie juste pour l'implication de l'acteur public est la médiane. Il ne doit pas faire des initiatives de partage un prétexte pour se désengager des services qu'il assurait jusqu'alors ; mais celles-ci peuvent être une formidable opportunité pour compléter les services existants, et mieux répondre aux enjeux de lien social.

III. PROMOUVOIR LE PARTAGE DANS LA VILLE ET LES TERRITOIRES

La ville, le village ou un pays donné, forment un espace dans lequel stimuler l'innovation sociale et le pouvoir d'agir citoyen. Les élus désireux d'avancer sur ces thématiques disposent de nombreux leviers d'action qui sont présentés ici en trois grands axes: voir, faire savoir et promouvoir ces émergences sur les territoires.

Comme cela a été mentionné plus haut, il s'agit pour les élus locaux de jouer un rôle de facilitateur, de se constituer en plate-forme pour agréger les initiatives des citoyens et des acteurs économiques locaux et les inscrire dans des dynamiques d'enrichissement mutuel.

A. PROPOSITION 1 - CARTOGRAPHIER LES ACTEURS COLLABORATIFS DU TERRITOIRE

Le potentiel d'une dynamique de partage sur un territoire ne peut s'appréhender qu'avec une bonne compréhension de ce qui s'y passe et donc un repérage de l'existant.

Pour montrer l'abondance et la diversité des initiatives, une première étape consiste à les identifier et les cartographier pour les rendre visibles (Incroyables comestibles, jardins partagés, SEL et réseaux d'échanges de savoirs, partage de livres, vélos en libre-service, recycleries, etc.). Cette identification peut être lancée par un appel à projet, en utilisant un référentiel déjà initié par des plateformes locales, et par une enquête auprès de la population, pour savoir comment la population perçoit le partage, le pratique, et comment elle est prête à s'en emparer⁵⁷. L'ouverture de ces données peut permettre au public de les travailler et les enrichir. A Vancouver, The Sharing Project⁵⁸ a ainsi permis de révéler la diversité des possibilités existantes à l'échelle de la ville. A Montréal⁵⁹, une cartographie des jardins partagés référence aussi l'ensemble des jardins communautaires et individuels "partagés", à base d'un recensement à la fois crowdsourcé et effectué par l'équipe du projet.

Témoignage d'un élu de terrain

*Pour le militant écologique et coopératif à Pamiers en Ariège Bernard Brunet, que nous avons auditionné en mai 2014, **le premier réflexe des élus devrait être d'ouvrir les données** et de se former aux outils en réseaux afin de bien comprendre les pratiques collaboratives. Pour lui, **cette ouverture des données doit s'accompagner de l'implication des citoyens dans la collecte d'informations** (crowdsourcing) afin de mieux comprendre les besoins, les actions existantes sur le territoire en temps réel (via openstreetmap par exemple). « En tant qu'élu, je voudrais aussi favoriser des formes de démocratie participative (comités de quartier avec budget participatif, développement des structures locales d'éducation populaire pour faire passer le message) et donner l'occasion à un maximum d'habitants de se former à l'éducation populaire, au sens premier du terme (donner à tous la capacité de juger et de développer sa capacitation) » nous a-t-il aussi confié.*

Une telle démarche offre une nouvelle lecture du territoire local. Elle permet de montrer qu'il est pertinent pour développer les pratiques de partage et de "faire commun", selon l'expression du chercheur David Bolier. En ce sens, le projet « Le village » à Lille⁶⁰, les Wikis de territoire de

⁵⁷ Des outils comme OpenStreetMap sont utiles à cette échelle, ainsi que le travail amorcé par les Map Jam organisés par Shareable, qui fournissent une base de départ utile pour la suite.

⁵⁸ <http://thesharingproject.ca>

⁵⁹ <http://agriculturemontreal.com/carte>

⁶⁰ <http://lillemetropole.etyssa.com>

Brest⁶¹ ou Rennes, la carte réalisée à Sydney ou celles initiées de manière spontanées via Shareable⁶² à San Francisco sont des initiatives largement déclinables ailleurs.

En identifiant clairement les acteurs du territoire qui partagent (associations, entreprises, particuliers, établissements publics), cette approche permet de déterminer la place des collectivités, de faire en sorte que les plus anciennes organisations ayant une culture de la solidarité et du partage bien ancrée se mettent à partager avec les plus récentes, qu'elles créent un réseau, un forum d'acteurs unis à l'échelle locale. La collectivité, à cette échelle, peut accompagner cette dynamique en aménageant des lieux dédiés au partage (mise en place de bibliothèques d'emprunts d'objets à l'échelle du quartier par exemple), en ouvrant ses données, en facilitant la mise en place de l'autopartage, cf. l'expérience du réseau Citiz ou Autolib). Elle peut aussi organiser une exposition itinérante pour valoriser ces acteurs, et animer la vie de cette communauté autour de différents temps forts.

Le village de Lille métropole

Le Village est un site Internet permettant aux habitants de Lille métropole de trouver des personnes habitant près de chez eux et qui peuvent leur rendre un service, partager une activité avec elles, leur faire découvrir de nouveaux services... Les habitants peuvent ainsi simplement créer et consulter des annonces, envoyer des messages, gérer leurs contacts favoris, etc. Deux catégories principales sont proposées sur le site : loisirs et passions (sport, musique, littérature, etc.) et échanges de services ou coups de main (garde d'enfants, soutien scolaire, covoiturage, etc.).

Afin de favoriser la connaissance des acteurs et des initiatives relevant de l'économie du partage, un centre de recherche ou une chaire pourrait aussi être créé à l'échelle d'un ou de plusieurs territoires, voire à l'échelle nationale. Son objectif pourrait être de recenser les initiatives déjà en place, de proposer des typologies d'actions et d'acteurs, d'identifier des manques et des besoins pour lesquels des financements seraient alloués (recherche, recherche-action, lancement de nouveaux projets...). Cette entité pourrait bénéficier du soutien d'organismes publics comme la caisse des dépôts ou l'ADEME.

B. PROPOSITION 2 - CO-CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR LES DYNAMIQUES COLLABORATIVES AUTOUR D'ÉVÉNEMENTS DE GRANDE AMPLEUR

Une fois les réseaux et les initiatives identifiés et les prises de contact effectuées, il devient possible de co-construire et de promouvoir plus efficacement ces dynamiques.

L'organisation d'événements récurrents (Disco Soupe, carto-parties, etc.) ou la mise en place d'un festival de plus grande ampleur peuvent être des solutions intéressantes pour promouvoir ces

⁶¹ http://www.wiki-brest.net/index.php/Wikis_de_territoires

⁶² Shareable cities project

dynamiques collaboratives. Pour l'experte américaine April Rinne⁶³, que nous avons rencontrée en mai 2014, il faut profiter d'un grand événement très fréquenté par le public pour mobiliser toutes les énergies, communiquer, créer une méta-plateforme commune, développer des offres croisées, et surtout se mettre autour d'une table pour discuter et collaborer (complémentarités, synergies, coopération stimulante).

Tout en mettant en scène la vie partagée de la cité, une telle démarche peut contribuer au déploiement d'une offre partenariale de services de partage. L'essentiel est de conserver l'équilibre entre l'effort de conceptualisation et l'appropriation de chacun. « Analyse systémique et implication habitante sont les clefs pour rendre les citoyens acteurs » explique le maire de Loos-en-Gohelle, Jean-François Caron, à l'image de la politique qu'il mène depuis 30 ans dans cette ville du Nord de la France. L'important est de respecter les gens dans leur trajectoire tout en laissant chacun comprendre et optimiser l'histoire du territoire. Cela implique un effort de transparence, et la mise en place de structures facilitant l'échange (un cercle d'échange, une commission, un comité ou un forum).

Pour dynamiser et structurer l'offre de services de partage sur son territoire, il est aussi utile de développer des lieux de ralliement (incubateurs pour entrepreneurs du partage, espaces de coworking, installation de Fab Labs) et favoriser l'usage du crowdfunding à destination de projets locaux. Cette démarche⁶⁴ peut permettre de révéler des manques et de susciter la création de nouvelles offres locales, ou de faire venir un opérateur extérieur qui voudrait bien intervenir sur le territoire.

C'est aussi l'occasion d'apprendre à travailler ensemble et d'expérimenter des projets collaboratifs. A partir de cette expérience, les partenaires concernés peuvent étendre ce type d'opération à d'autres événements, voire les pérenniser et les faire fonctionner de manière permanente. Voici d'ailleurs deux exemples de réseaux territoriaux professionnels ou thématiques, selon différentes échelles :

- le réseau des documentalistes à l'échelle du Pays de Brest (doc@Brest), qui regroupe des professionnels indépendamment de leur employeur, sur la base de leur volonté de développer des pratiques collaboratives de partage ;
- les villes en transition : des citoyens et des associations s'organisent sur un territoire pour partager une dynamique autour de la transition sociétale.

Ces réseaux sont tantôt à l'échelle des quartiers (quartiers en transition), de l'intercommunalité (territoires en transition) ou à une échelle plus large (Réseau régional des recycleries).

⁶³ April Rinne a collaboré avec Rachel Botsman au sein du Collaborative Lab. Elle se consacre aujourd'hui à la promotion du partage auprès des décideurs et des collectivités publiques.

⁶⁴ Voir en ce sens la plateforme américaine Citizinvestor.com présentée ici http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2013/11/25/cinq-experiences-de-democratie-2-0_3519922_3236.html

Les Repair Cafés

Les repair cafés sont des lieux ouverts ponctuellement où tout le monde peut venir avec un objet cassé à réparer (petit électroménager, meubles, jouets, vélos, etc.) Sur place, des bénévoles expérimentés en bricolage et réparation proposent leurs services et expliquent comment ils procèdent à la réparation. Des outils (tournevis, machine à coudre) et des guides sont à disposition des personnes qui souhaiteraient réparer seuls. La réparation est gratuite, mais les dons sont acceptés pour améliorer le fonctionnement du café, acheter du matériel, etc. Des boissons et de la nourriture peuvent être vendus pour payer la location du local et l'achat de matériel. En 2014, près de 300 repair cafés sont ouverts dans le monde, dont une dizaine en France

A terme, cet effort adapté de promotion peut faire émerger une culture du partage et porter l'usage d'une licence qui facilite la réutilisation et le partage des contenus produits par la collectivité (sites web, œuvres du domaine public dans les musées et les archives). Dans un contexte de développement de l'Open Data et d'une attention croissante aux biens communs, les collectivités ont tout intérêt à promouvoir largement de telles dynamiques ouvertes et partagées.

Retour d'expérience de Michel Briand sur le rôle des élus dans la promotion des logiques collaboratives

Michel Briand est un ancien élu en charge de l'ESS à Brest Métropole Océane et numérique à la Ville de Brest, membre du Conseil National du Numérique (13/07/14)

Faire avec, c'est développer des politiques publiques qui s'appuient sur les acteurs locaux, les accompagnent dans de nouvelles missions et leur permettent de s'impliquer à leur rythme. C'est par exemple faire en sorte que des lieux fréquentés par différents publics (centres sociaux, bibliothèques, associations d'insertion..) permettent aussi le développement des médiations numériques, et des espaces de co-working. Économie sociale et solidaire, éducation, jeunesse, implication des habitants, santé, toutes les politiques publiques sont concernées.

Etre en attention – Il s'agit de se rendre compte qu'autour de nous existent des myriades d'initiatives qui ne demandent qu'à être reconnues, accompagnées, mises en réseau. Ces innovations sociales couvrent des champs multiples. "Libres, solidaires et durables" est une expression qui en rend compte. Les acteurs de la collectivité ont une légitimité à faire se rencontrer les porteurs d'initiatives. C'est à la collectivité et aux élus d'en faire une force de transformation sociale partenaire à part entière de la politique publique.

Donner à voir - Il semble paradoxal qu'à l'heure des réseaux sociaux, des blogs, wikis, ... les collectivités en soient encore à penser en terme de "communication", mais c'est aussi le résultat d'années d'éducation et de pratiques sociales où nous avons appris à cacher notre copie, à croire que l'information c'est le pouvoir.

Outiller - Souvent peu inclus dans la société transformée par nos usages du numérique, les élus et les services ne voient pas toujours l'importance d'outiller les associations, les acteurs publics et privés, les personnes, afin d'échanger, de travailler en réseau, d'acquérir de nouveaux savoirs.

Apprendre à coopérer - "Il ne suffit pas d'avoir des outils coopératifs pour savoir coopérer". Si l'école ne nous a pas enseigné à réutiliser, elle ne nous a pas appris non plus à travailler avec d'autres, à créer et faire vivre un réseau professionnel. Les pratiques collaboratives sont un puissant moteur d'efficacité et de développement de projet, qu'il nous faut apprendre. Des formations actions comme Animacoop d'une centaine d'heures sur 15 semaines permettent un outillage méthodologique des porteurs de projet et de diffuser une culture de la coopération sur un territoire.

Mettre en commun - Coopérer c'est partager avec d'autres et le choix de mettre en commun facilite grandement le développement d'un réseau et de ses projets. Donner à voir son projet c'est aussi se relier à d'autres initiatives semblables. Publier la recette libre de son savoir-faire c'est aussi devenir expert de son expertise. Les réseaux ouverts de la coopération qui font ce choix du partage sont une nouvelle forme de service public où les œuvres du domaine public d'un musée sont accessibles, les données ouvertes servent à l'élaboration de nouveaux services, les conférences d'un territoire sont mises en lignes.

C. PROPOSITION 3 – CREER UNE CHARTE "VILLES EN PARTAGE"

Afin de progresser sur l'intégration de ces pratiques et encourager leur généralisation, il serait utile de créer une dynamique autour des « villes et territoires en partage », afin de regrouper les municipalités qui s'engagent à nouer un nouveau type de contrat social.

Au-delà des mesures visant à soutenir l'offre et de celles dédiées aux usages, il est important que les collectivités territoriales positionnent une véritable "vision" du partage, qu'elles aient conscience de ce que celui-ci apporte au territoire et qu'elles l'aiguillent selon ses caractéristiques et ses défis. Il ne s'agit pas tant, en effet, de réguler l'innovation que d'aider les acteurs traditionnels à se moderniser.

La formalisation de cette vision serait facilitée par l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques, qui serait signée par les acteurs du partage du territoire. Un tel outil a le mérite de mettre en lumière de grands principes, tout en engageant ceux qui la signent dans des "bonnes pratiques".

Sur le modèle de la résolution signée par les maires américains lors de la convention des maires en juin 2013⁶⁵, il s'agirait notamment :

- 1) d'encourager une meilleure compréhension de l'économie du partage et de ses bénéfices pour les secteurs publics et privés, en créant des méthodes plus robustes et standardisées pour mesurer leurs impacts dans les villes ;
- 2) de créer des groupes locaux pour anticiper les zones grises juridiques ;
- 3) de jouer un rôle actif en assurant que les biens publics soient accessibles de manière très large, pour le plus grand nombre de personnes possible.

Les chartes existantes

Parmi les chartes déjà existantes autour du partage, certaines sont portées par des acteurs du partage et signées par les acteurs publics, qui s'engagent ainsi à être proactifs sur leur territoire. C'est le cas de la Shareable Cities Resolution, signée en 2013 par 15 grands maires des États-Unis, qui reconnaît le potentiel des formes de partage pour résoudre quelques grands défis auxquels les territoires sont confrontés. D'autres chartes sont à l'inverse portées par des acteurs publics, et engagent autant qu'elles encadrent les initiatives de partage. La Charte Main Verte de la Ville de Paris rappelle ainsi les règles à suivre pour les acteurs citoyens souhaitant créer et animer un jardin partagé.

Adopter une voie médiane nous semble être l'approche la plus pertinente, avec une charte qui engage les deux parties, acteur territorial comme acteurs du partage, dans une vision commune. Le partage repose sur une mise à plat horizontale ainsi qu'une décentralisation des échanges qui s'accommodent mal d'une relation "descendante". Il ne s'agit donc pas d'imposer cette charte, mais de la co-signer, bénévolement, avec les acteurs du partage.

⁶⁵ Lien vers la Shareable Cities Resolution - <http://www.collaborativeconsumption.com/2013/06/26/shareable-cities-resolution-passed>

Les signataires pourraient alors bénéficier d'un label, d'une communication particulière de la part du territoire, voire de l'autorisation d'occuper un terrain ou un bâtiment de la ville, sous des conditions à imaginer avec eux, etc.

Eléments de formulation de la charte

Comment l'acteur territorial à l'initiative de la charte peut-il la rédiger et la mettre en œuvre ? Que doit-elle contenir ?

La formulation de la "vision" du partage pour le territoire : préciser le champ de l'économie du partage que la collectivité souhaite soutenir (activités, secteurs, acteurs) et les grands défis auxquels le partage pourrait répondre : inclusion sociale, rééquilibrage territorial, développement économique, insertion, etc.

Les grands principes de fonctionnement : démarche participative, création de lien social, respect de l'environnement, redistribution de la valeur, etc. Par exemple, « les initiatives de partage sont au service du renforcement du lien social et favorisent l'usage des ressources locales. Elles sont également au service de l'économie locale et du dynamisme des acteurs locaux, en étant vigilantes à ce que le profit économique ne soit pas leur seul objectif » - ou encore "En signant cette charte, l'association ou entreprise s'engage : à la création de lien social, au dynamisme du territoire et à un meilleur usage des ressources matérielles et immatérielles présentes sur le territoire".

Les "droits" et "engagements" des initiatives labellisées : convivialité, ouverture au public, assurances souscrites. Celles-ci bénéficient également d'un accompagnement méthodologique, animation spécifique, expertise technique.

Les engagements pris par la collectivité territoriale autour du partage, dans un souci d'exemplarité : un engagement à partager ses propres ressources disponibles pour en exploiter les capacités excédentaires (lieux, équipements, données, etc.), à créer des cellules dédiées aux questions relatives au partage (veille, réflexion, régulation, etc.).

Des bonnes pratiques faisant référence, que la collectivité souhaiterait voir émerger et essaimer sur le territoire : cafés suspendus, boîtes à livres installées dans l'espace public, jardins partagés, trocs d'objets, SEL locaux voire à l'échelle d'un quartier...

Des éléments concernant les modalités d'application de la charte et leur gouvernance (Comité transverse dédié, etc.)

Comment élaborer une telle charte ?

Les chartes du partage sont impulsées par les collectivités territoriales et engagent plusieurs parties, mais cela ne signifie pas qu'elles doivent être intégralement rédigées par l'acteur public. Au contraire ! L'appropriation sociale du partage est un véritable enjeu pour le territoire, et passera par la mise en discussion, la consultation voire la concertation autour du contenu de cette charte. L'acteur à l'initiative pourra choisir le mode et la temporalité de cette mise en débat.

Assurer la visibilité de la charte

La visibilité de la charte sera une composante essentielle de sa réussite. Il est fondamental qu'elle soit accessible à tous, à la fois en ligne et hors ligne, puisqu'elles s'adressent potentiellement à tout acteur souhaitant initier un projet autour du partage. L'acteur territorial choisira les supports et canaux de diffusion de la charte, en associant en ligne et hors ligne.

En établissant une telle charte, les collectivités locales affirmeraient leur volonté de garantir une certaine diversité d'acteurs et de projets autour du partage (initiatives marchandes, non-marchandes; associatives ou entrepreneuriales; partage de ressources matérielles ou immatérielles, etc.) en évitant les situations de monopole. La charte vise également à stimuler l'émergence d'initiatives locales, aux côtés de plates-formes plus globales, afin de voir émerger

des réponses nouvelles aux besoins des habitants et des acteurs publics en termes de services (mobilité, commerce, etc.).

Afin de garantir l'application de la charte, la collectivité qui l'aurait mise en place pourrait nommer à l'échelle du territoire un « comité de régulation », composé d'élus et de techniciens divers (développement économique, démocratie locale, innovation, ESS, mobilité, etc.), d'habitants et de représentants des acteurs économiques. Ce comité pourrait se réunir ponctuellement pour contrôler le respect de la charte et pour gérer les tensions et les conflits éventuels qui pourraient apparaître entre les acteurs (voire entre les chartes, si différents échelons décident d'adopter un tel document), par exemple, des désaccords entre des acteurs concurrents sur un secteur ou un type de service (comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui pour les taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur), des plaintes de consommateurs, mais aussi des revendications de la collectivité, etc.

Ce comité serait donc aussi une instance de dialogue et d'échange d'informations entre les différents acteurs du partage ; loin d'être une instance "fermée", il pourrait être "saisi" par les habitants du territoire, afin de faire émerger certaines questions, ou certains besoins, etc. Conçu comme un lieu de débats et d'échanges, il serait aussi un espace d'expérimentation sur les attentes vis-à-vis du partage dans le territoire et doit donc être doté d'une capacité de décision et de mise en œuvre aux côtés des collectivités compétentes sur le territoire concerné. Il pourrait par exemple y être décidé de mener des expériences à des échelles très locales pour résoudre des problèmes, favoriser une pratique, etc., y compris en associant (selon les objets des expérimentations) des acteurs du partage.

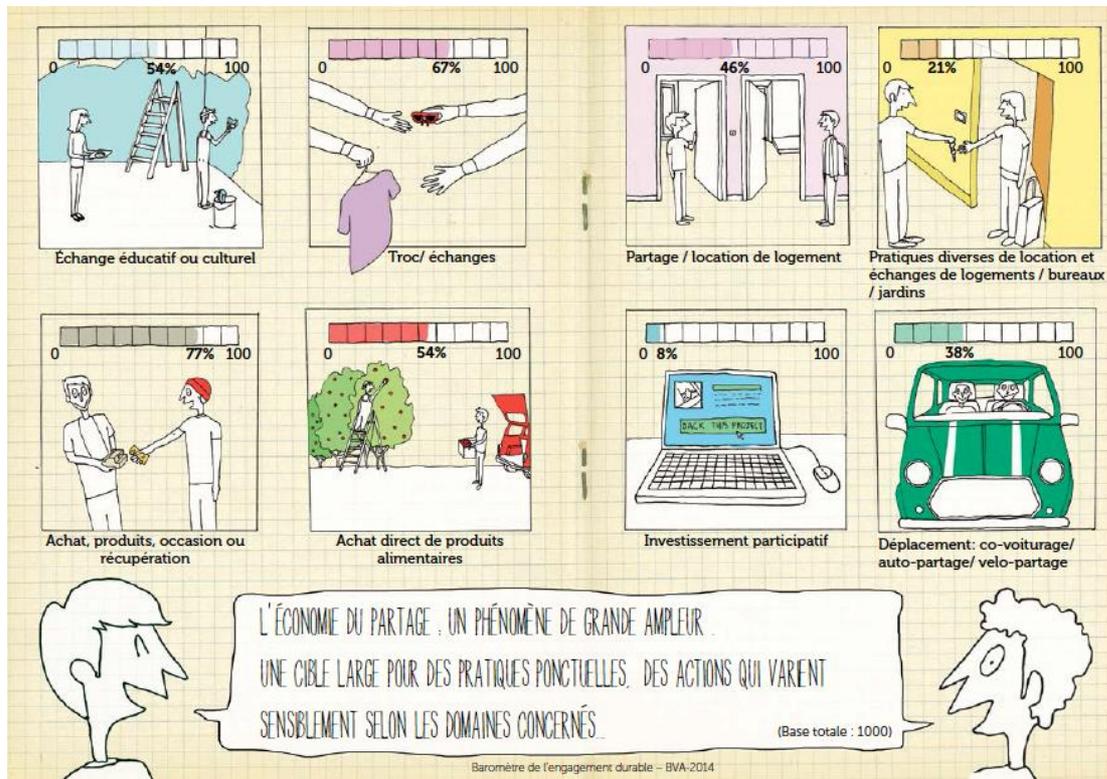
C'est aussi grâce à un budget spécifique que cette instance peut être en mesure d'expérimenter ou de soutenir des initiatives d'intérêt local. Ce budget viserait aussi à garantir une diversité d'acteurs, d'offres, à s'assurer que la majorité des habitants aient accès à des offres de partage, etc.

CONCLUSION

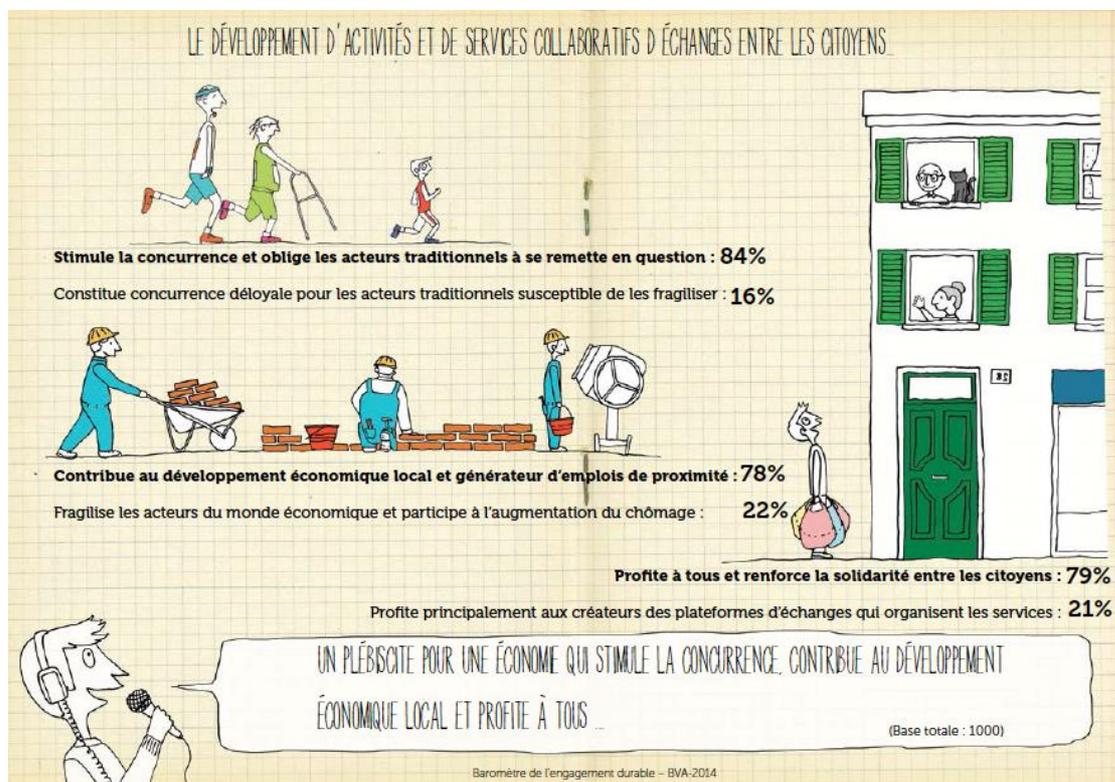
Nous souhaitons que cette note apporte aux décideurs, publics et privés, de nombreuses idées sur ce qu'il est possible de faire aujourd'hui sur les territoires. Les outils collaboratifs et l'économie du partage donnent naissance à de nouvelles opportunités qu'il serait dommage de négliger.

A terme, ainsi que l'imagine Armel Le Coz, nous pourrions voir apparaître des "territoires hautement citoyens" où la gouvernance même des décisions publiques serait partagée. Lors de son tour de France des candidats à la fonction de maire, effectué entre janvier et mai 2014, ce designer d'innovation sociale a mesuré à quel point les candidats sont conscients de cette société collaborative, contributive : "ils l'ont tous plus ou moins inscrit dans leur programme, ils ont envie d'expérimenter mais sans trop savoir comment faire" nous a-t-il confié en juillet 2014. Ce rapport, ainsi que les outils qui se développent actuellement avec le collectif Démocratie Ouverte ou via l'initiative Sharitories lancée par l'association OuiShare en septembre 2014, ouvrent des pistes d'appropriation dont il est temps de s'emparer.

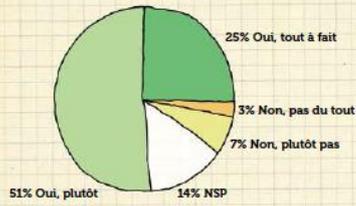
ANNEXES



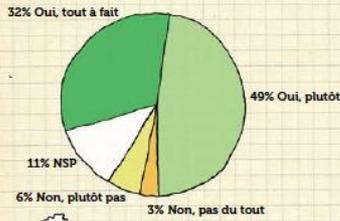
Illustrations de la partie quantitative



Les entreprises traditionnelles doivent-elles s'engager dans cette économie collaborative et proposer des offres ou solutions?



Les élus doivent-ils favoriser l'émergence des activités de services collaboratifs sur leur territoire ?

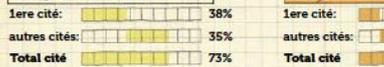


ET SUR LAQUELLE L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES TRADITIONNELLES ET ENCORE PLUS, DES ÉLUS EST ATTENDU

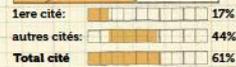
(Base totale : 1000)

Baromètre de l'engagement durable - BVA-2014

Mise à disposition de lieux



Exemplarité en développant les échanges collaboratifs au sein de leurs structures



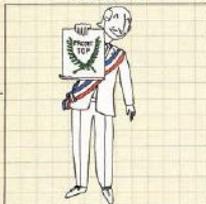
Financement de projets ou d'associations



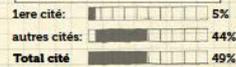
Soutien et accompagnement technique d'initiatives



Promotions des activités existantes



Organisation d'échanges entre acteurs de l'économie actuelle et collaborative



Formation des acteurs de l'économie actuelle aux enjeux de l'économie collaborative

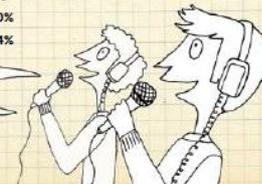


DES ÉLUS DONT ON ATTEND QU'ILS S'ACTIVENT POUR ACCOMPAGNER L'ESSOR D'UNE NOUVELLE

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

(Base totale : 1000)

Baromètre de l'engagement durable - BVA-2014



GLOSSAIRE

Economie collaborative : économie latérale, c'est-à-dire locale et décentralisée, où l'accès prime sur la propriété. Essentiellement portée par l'essor des outils numériques, elle réinvente nos modes de consommation, de fabrication, de financement, d'éducation et de gouvernance. Certains préfèrent le terme d'économie du partage (le « share » anglo-saxon) pour la caractériser. Cette économie n'a rien de similaire avec l'économie coopérative ou sociale et solidaire : si ses outils permettent d'en renouveler l'approche, son socle de valeur est différent.

Crowd: la foule, le groupe, la masse. Le mot s'applique aux notions de partage d'idées (*crowdsourcing*) ou de financement (*crowdfunding*), ou à toute initiative faisant appel à un groupe élargi.

Fab Lab : contraction de l'anglais *fabrication laboratory* (laboratoire de fabrication), il s'agit d'un lieu ouvert au public où il est mis à la disposition des makers (bricoleurs du 21^{ème} siècle) des outils traditionnels ou à commande numérique. L'objectif est de favoriser une production libre, à sources ouvertes et entre utilisateurs.

P2P, pair à pair : terme informatique qui qualifie un réseau où chaque utilisateur est aussi un serveur. Il permet d'échanger des fichiers musicaux ou des films sur internet. Ce mode de fonctionnement s'applique désormais à l'échange de biens et s'applique à la pensée en réseaux qui caractérise l'économie du partage.

POUR ALLER PLUS LOIN

- *Sharing cities*, rapport publié par Friends of the Earth's 'Big Ideas' project by Professor Julian Agyeman, Duncan McLaren and Adrienne Schaefer-Borrego – Septembre 2013
- Consulter les travaux menés par Sharevolution avec la FING : <http://fing.org/?-ShaREvolution->
- *Shareable : Policies for shareable cities* - <http://www.shareable.net/blog/new-report-policies-for-shareable-cities>
- *Top 10 Reasons Why 2014 Will Be The Year of #ShareableCities - Collaborative Consumption*, collaborativeconsumption.com/2014/01/08/top-10-reasons-why-2014-will-be-the-year-of-shareablecities/
- HOW SHAREABLE IS YOUR CITY? 25 Octobre 2013 par *April Rinne, Collaborative Lab team* <http://www.collaborativeconsumption.com/2013/10/25/how-shareable-is-your-city/>
- La « WikiCity » : partir de « l'intelligence collective » et des usages pour repenser la ville http://www.lafabriquedelacite.com/fabrique-de-la-cite/site/fr/focus/pages/la_wikicity_partir_de_lintelligence_collective_et_des_usages_pour_repenser_la_ville.htm
- Le site <http://www.sharitories.net/>
- L'économie collaborative : quels potentiels pour les territoires ? Entretien Albert Khan - <http://eak.hauts-de-seine.net/les-publications/l%E2%80%99%C3%A9conomie-collaborative-quels-potentiels-pour-les-territoires,20/10/14>

Nous contacter

La Fabrique Ecologique
150 – 154 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris

www.lafabriqueecologique.fr
contact@lafabriqueecologique.fr

 [lafabriqueecologique](https://www.facebook.com/lafabriqueecologique)

 [@LaFabriqueEcolo](https://twitter.com/LaFabriqueEcolo)